

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

AUTORITE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

A R M P

**Rapport d'Audit des Procédures de Passations de Marchés
durant l'année fiscale 2018 au niveau de 04 Ministères et 01
Région**

Antananarivo, juillet 2019

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION

- 1.1. Contexte
- 1.2. Objectifs
- 1.3. Méthodologie
- 1.4. Critère d'appréciation des indicateurs de conformité

II. RAPPORT DE MISSION Ministère de l'Education Nationale

III. RAPPORT DE MISSION Ministère des Postes, Télécommunication et de Développement Numériques

IV. RAPPORT DE MISSION Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie Nationale

V. RAPPORT DE MISSION Ministère des Travaux Publics

VI. RAPPORT DE MISSION de la Région DIANA

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Ayant bénéficiée du financement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les agents de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ont pu effectuer un audit des passations de marchés auprès de quelques Ministères, de Services Déconcentrés régionaux et Etablissements Publics.

L'audit portant sur le contrôle de conformité des procédures a été établi selon le cadre législatif et réglementaire en vigueur avec pour référence particulière au Code des Marchés (Loi 2016-055), et ses textes d'application. Le contrôle avait aussi pour référence les différents guides à l'usage des Personnes Responsables des Marchés Public (PRMP) ainsi que des Commissions d'Appels d'Offres (CAO) et Unités de Gestion des Passations de Marchés.

1.2. Objectifs

Les objectifs de l'audit sont ceux correspondant aux termes de référence normalisés pour une telle mission d'audit externe, à savoir de dégager un jugement sur l'adéquation des procédures de passation de marchés suivies avec le cadre légal et réglementaire en vigueur, de la qualité de gestion en regard des principes fondamentaux d'économie, de transparence, d'équité, et d'efficacité, et enfin de vérifier l'application adéquate des recommandations et avis, issus des revues préalables de la Commission Nationale des Marchés (CNM). L'audit externe des procédures conduit par l'organisme de régulation (ARMP) a spécialement pour but de dégager les conclusions suivantes:

- (i). Donner une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés par échantillonnage;
- (ii). Vérifier la conformité des procédures aux principes généraux d'économie, efficacité, équité et transparence;
- (iii). Fournir autant que possible, une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques;
- (iv). Identifier les cas de non-conformité des procédures, en particulier dans les cas de rejet d'offres moins-disantes, d'altération du modèle de contrat des documents d'appel d'offres; juger de l'acceptabilité de telles situations en regard des dispositions du Code;
- (v). Vérifier que les procédures respectent une planification compatible avec les procédures et les budgets approuvés;
- (vi). Vérifier que les listes de contrats et les archives relatives aux procédures permettent une gestion exécutive et un contrôle externe effectifs;
- (vii). Vérifier et évaluer la capacité et le respect des obligations réglementaires des organes de la commande publique (PRMP, UGPM, CAO, Commissions de Réception,...) auditées à s'acquitter de ses responsabilités dans la gestion des

procédures, en déterminant spécialement si les procédures en matière de planification, mise en œuvre des procédures, suivi et tenue des données de gestion, sont respectées.

(viii) Etablir des recommandations pour le futur, ces recommandations portant aussi bien sur l'amélioration des caractéristiques d'organisation et des pratiques en place au sein des UGPM, que d'orienter l'ARMP dans ses actions de régulation telles que la formation, l'information, et l'évolution du cadre légal et réglementaire.

1.3. Méthodologie

La procédure d'audit a été conduite suivant les principes et la méthodologie du Manuel des Procédures d'Audit des Passations de Marchés de l'ARMP (Version 2018).

La méthodologie utilisée pour l'audit s'est basée sur l'analyse de l'ensemble des documentations mises à notre disposition par les entités cibles et relative aux différentes étapes de passation et d'exécution des marchés publics retenus

Ces examens, phase de contrôle de conformité, consistent à vérifier principalement l'exhaustivité des pièces justificatives, la qualité et la valeur probante de la documentation, la conformité aux règles de passation édictées dans les différents textes en vigueur, le respect des délais de passation, le degré de transparence des procédures, l'exercice de contrôle de la Commission Nationale des Marchés et le traitement des recours formulés par les soumissionnaires, le cas échéant.

Cette méthodologie s'est axée sur trois facteurs clés :

- L'archivage et l'auditabilité des pièces ;
- La revue de conformité des procédures de passation des marchés suivant les modes de passation et les seuils de contrôle ;
- La revue des plaintes formulées par les soumissionnaires, le cas échéant.

Ces trois facteurs clés ont fait l'objet de neuf (09) points de vérification à effectuer à travers la fiche de vérification et de conformité.

1.4. Critères d'appréciation des indicateurs de conformité

Le tableau ci-après indique les critères d'appréciation des indicateurs de conformité appliqués dans le cadre de cet audit :

Classification du niveau de conformité

NIVEAU	APPRECIATION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE
Conforme	Il a été noté une conformité substantielle aux exigences du code (conformité de fond et de forme)	Risque atténué
Non conforme	Non-respect des exigences de fond et de forme sur un nombre peu important	Risque élevé
Non documenté	Une entorse quasi-totale aux exigences du code des Marchés Publics	Risque très élevé

II. Ministère de l'Éducation Nationale

2.1. DEROULEMENT DE LA MISSION

2.1.1. Entité cible

La mission sur le terrain s'est déroulée du 15 avril et s'est achevée le 19 avril 2019 au Ministère de l'Education Nationale. Elle a été conduite simultanément par une équipe de six auditeurs en passation des marchés pour l'audit de conformité.

En dépit de la disponibilité et de la bonne collaboration de l'Autorité Contractante, la question du classement et de l'archivage des documents a énormément gêné le déroulement de la mission compte tenu des temps de recherche des dossiers parfois très longs.

2.1.2. Echantillon

L'échantillon de l'audit a porté sur soixante-deux (62) des trois cent un (301) marchés de la liste de base dans le SIGMP soit un taux de vingt virgule soixante pour cent (20,60%).

Le montant des marchés présentés pour l'audit au titre de l'exercice budgétaire 2018, s'élève à Ariary 38 543 615 721,67. Il est principalement réparti comme suit :

- seize (16) marchés de travaux, pour un montant de vingt-neuf milliards trente-huit millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent trente-neuf Ariary soixante-sept (29 038 423 539,67) ;
- vingt-quatre (24) marchés de fournitures, pour un montant de sept milliards deux cent quatre millions soixante-huit mille cent trente-deux Ariary (7 204 068 132) ;
- vingt-un (21) contrats de prestations de services, pour un montant de deux milliards deux cent trente un millions quatre cent vingt-neuf mille cinquante Ariary (2 231 429 050) ;
- un (01) contrat de prestation intellectuelle, pour un montant de soixante-neuf millions six cent quatre-vingt-quinze mille Ariary (69 695 000).

TABLEAU DES ECHANTILLONS

Type de marché	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants		
		Nombre	Nombre	Ratio	Montant	Montant	Ratio
		Total	Echant.	%	Total	Echant.	%
		(1)	(2)	(2)/(1)	(3)	(4)	(4)/(3)
TRAVAUX	AOO	59	13	22,03	60 918 999 016,95	28 665 686 560,67	47,06
	AOR	2	0	0,00	1 738 554 996,00	-	0,00
	Affichage	8	3	37,50	622 470 283,80	372 736 979,00	59,88
Total Travaux		69	16	23,19	63 280 024 296,75	29 038 423 539,67	45,89
FOURNITURES	AOO	69	19	27,54	64 712 210 976,00	7 029 176 132,00	10,86
	Affichage	24	5	20,83	495 791 120,00	174 892 000,00	35,28
Total Fournitures		93	24	25,81	65 208 002 096,00	7 204 068 132,00	11,05
PRESTATION DE SERVICES	AOO	41	9	21,95	5 709 287 891,68	2 077 628 000,00	36,39
	AOR	5	0	0,00	1 399 576 750,00	-	0,00
	Affichage	92	12	13,04	864 197 440,00	153 801 050,00	17,80
Total PS		138	21	15,22	7 973 062 081,68	2 231 429 050,00	27,99
PRESTATION INTELLECTUELLE	AMI	1	1	100,00	69 695 000,00	69 695 000,00	100,00
Total PI		1	1	100,00	69 695 000,00	69 695 000,00	100,00
TOTAL MEN		301	62	20,60	136 530 783 474,43	38 543 615 721,67	28,23

2.2. CONSTATS

2.2.1. Constats relatifs à la structure de l'organe de la commande publique

Les insuffisances constatées lors de l'audition des membres de l'organe de la commande publique sont le non-respect du code d'éthique, car certains membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sont à la fois membre de la commission de réception, et aussi l'inexistence de l'engagement sur l'honneur à respecter le code d'éthique par tous les membres de l'organe.

Il n'existe pas de Convocation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant la date d'ouverture des plis, ceux-ci sont informés verbalement ou par téléphone par les UGPM.

2.2.2. Constats relatifs au système d'information

Tous les avis sont affichés dans le local du délégué du Contrôle Financier (CF) auprès du Ministère.

Pour les Avis d'appel d'offres ouvert et les avis d'attribution, les avis sont publiés dans des journaux quotidiens, mais l'autorité contractante ne fait pas de publication dans le journal spécialisé des marchés publics (JMP), ainsi qu'auprès du Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo.

Il n'y avait pas d'autres moyens pour publier les Avis.

2.2.3. Constats relatifs aux procédures de passation

2.2.3.1. Plan de passation de marché :

Constatation de fractionnement des marchés pour des raisons de disponibilité de budget ou de mauvaise planification des besoins ou d'utilisation de budget des moyens ; pourtant la commission des marchés n'émet pas de remarque sur la mise à jour du plan de passation.

2.2.3.2. Avis spécifique d'appel public à la concurrence :

Pour les cas de l'Appel d'offres ouvert, les avis d'appel d'offres sont tous publiés dans les journaux quotidiens, mais on ne trouve pas la traçabilité de publication dans le journal spécialisé des marchés publics (JMP) qui est imposé par le Code des Marchés Publics.

Pour les cas de la consultation de prix par voie d'affichage, les avis sont affichés auprès du contrôle financier ayant un local auprès du Ministère, mais on ne trouve pas la traçabilité de l'affichage auprès des lieux imposés par les textes règlementaire (ARMP, chambre de commerce).

Certains avis de consultation pour les entretiens de véhicule ne permettent pas de savoir quel marque, type de véhicule fait l'objet d'entretien, donc on se demande comment les candidats intéressés pourraient les savoir avant d'engager les frais non remboursables afin de pouvoir retirer les dossiers de consultation ; on soupçonne qu'il y a collusion entre l'acheteur et le ou

les fournisseurs ; deux principes généraux des marchés publics ne sont pas respectés (égalité de traitement des candidats et la liberté d'accès aux commandes publiques) .

En général, le taux de soumission des candidats est faible.

2.2.3.3. Dossier de mise en concurrence :

Vu la non disponibilité des versions physique du dossier de mise en concurrence, on ne trouve pas la majorité des conditions de mise en concurrence et la spécification des travaux ou fournitures et services à réaliser. Ce n'est que dans certaines offres de candidat et le contrat qui sont mis à la disposition des auditeurs, qu'on a pu trouver les spécifications les activités à réaliser.

2.2.3.4. Evaluation des offres :

Pour la majorité des dossiers traités, on ne trouve pas la nomination et la convocation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Sous-Commission Technique d'Evaluation (SCTE) qui participent à l'évaluation. Ce n'est que dans le rapport d'évaluation des offres que sont consignés les noms des évaluateurs.

Le Sous-Commission Technique d'Evaluation (SCTE) ne se limite pas à l'évaluation technique des offres, mais se permet de s'immiscer dans la vérification des qualifications du candidat. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) ne fait que l'ouverture des plis et la validation du rapport d'évaluation des offres.

Les évaluateurs ne font pas de recoupement sur les informations fournis par les candidats surtout la vérification de la qualification des candidats entre la capacité juridique et la capacité financière, à titre d'exemple, le candidat mentionne dans sa situation financière qu'il avait un Chiffre d'Affaires d'Ariary 530 000 000 au cours de l'exercice 2017 qui était certifié par un expert-comptable, or l'entreprise est créé en 2018 selon sa carte Statistique et sa régime fiscale est l'impôt synthétique suivant sa Carte d'Identification Fiscale c'est-à-dire que son chiffre d'affaires déclaré lors de paiement de son impôt est inférieur à Ariary 20 000 000

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ne vérifie pas les travaux de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant de valider le rapport d'évaluation, car certaines évaluations sont défailantes.

2.2.3.5. Notification des candidats :

Toutes les décharges de la lettre d'information des candidats non retenu ne comportent ni cachet de l'entreprise/fournisseurs/prestataires ni la qualité de la personne qui a signé la décharge.

2.2.3.6. Signature, approbation et notification des marchés :

Les marchés ont été signés et approuvés par les autorités habilitées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La mission note que le délai entre la signature du contrat et l'approbation du marché est assez long. Et il en est de même, dans de nombreux

cas, pour le délai entre l'attribution et la notification des marchés vu le non disponibilité du crédit ou de la demande autorisation d'engagement auprès du Président de la République et du Premier Ministre avant l'engagement financier.

2.2.4. Constats relatifs à la gestion contractuelle

Pour les contrats de marché non réalisés faute de budget ou rejeté par le contrôle financier car le délai d'exécution des travaux dépasse la date limite de la Fin des émissions (Mandatement), aucune pièce n'est établie pour justifier la non réalisation et pour information de l'attributaire.

Pour les conventions de travaux, on ne trouve pas dans le contrat l'autorité qui en charge du contrôle et surveillance des travaux, ainsi que les polices d'assurance requises.

Pour les marchés de fournitures dont le montant est important, l'autorité contractante ne demande pas de garantie de bonne exécution au titulaire des marchés, or les fournitures sont garanties pour une durée de un an.

La plupart de la gestion contractuelle est faite par les services bénéficiaires.

2.2.5. Constats relatifs au système d'archivage

Les insuffisances constatées lors de l'examen des dossiers audités proviennent avant tout d'une documentation très partielle tant qualitativement que quantitativement (absence de certains Dossier d'Appel d'Offres, des avis, des garanties, des fonds de dossiers pour certains contrats, des décisions des commissions de réception, des lettres de notification des marchés, des accusés de réception des lettres d'invitation, des offres des candidats, des actes de nomination...). Cette faiblesse importante est d'abord le fait d'une absence de centralisation et du classement en un seul lieu des documents relatifs à un marché déterminé, car chaque Unité de Gestion de Passation des Marchés est responsable des dossiers traités par chacun. Elle provient ensuite de l'inexistence d'un cadre type de classement des documents relatifs à un marché public.

Sur 62 dossiers consultés, 15 dossiers, soit vingt-quatre pour cent (24,19 %) n'ont pu être audités pour carence documentaire :

TYPE DE MARCHE	NON DOCUMENTE	
	NOMBRE	TAUX
FRN	2	8,33 %
PI	1	100,00 %
PS	9	45,00 %
TVX	3	17,65 %
TOTAL	15	24,19 %

2.3. TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS

2.3.1. Résultat détaillé

Fiche	Mode de passation	Type Marché	Objet du Contrat	Titulaires	Contrat (Ar/ TTC)	Opinion	Code
MEN_003	AOO	FRN	Lot 1 : cinq (05) Pick Up Double Cabine	MADAGASCAR AUTOMOBILE	408 000 000,00	Marché non réalisé mais absence de l'acte de déclaration sans suite Archive incomplet	ND
MEN_004	CNV	FRN	Fournitures en appareils électroménagère pour les Directions du Ministère de l'éducation Nationale : un (01) micro-onde, un (01) bouilloire, deux (02) aspirateurs, deux (02) cafetières, un (01) Robot complet	TINAKELY SOLANGE JOSEPHINE	6 850 000,00	Manque des articles spécifiés dans le Dossier suivant rapport d'évaluation du CAO	NC
MEN_007	AOO	FRN	Lot 1 : Fourniture de véhicule PICK UP	MADAGASCAR AUTOMOBILE	1 860 480 000,00	Rapport d'évaluation signé par les SCTE et non par les membres de la CAO PV de validation de la PRMP daté le 26 mars 2018 or le rapport d'évaluation est daté du 26 Avril 2018 Contrat de marché non effectué faute de budget. Aucune pièce pouvant justifier la non réalisation du marché. Absence de l'acte de déclaration sans suite Archive incomplet	NC
MEN_010	AOO	FRN	Fournitures de matériels et mobiliers de bureau pour le Ministère de l'éducation Nationale réparties en trois (03) lots: lot 3: fournitures de soixante-six (66) armoires de rangements, un (01) comptoir de réception, quinze (15) tableaux blancs	ABDOUL HAMID ALLAOUI	225 600 000,00	Membres CAO dans le PV d'ouverture des plis différents des membres du Rapport d'évaluation des offres(Aucun membres CAO présents) Absence de Notification du candidat non retenu Délai de recours de dix(10) jours non respecté Archive incomplet	NC
MEN_014	AOO	FRN	lot 1 : fournitures en papier ordinaires pour examen CEPE 2018	ETABLISSEMENT FAHASOAVANA	18 999 600,00	Archive ne contenant pas de DAO ni les offres des candidats	C

MEN_016	AOO	FRN	Lot 2 : Fournitures autres que papier	RANDRIANASOLO JEAN CHARLES	21 545 500,00	Méthodes de correspondance administrative en routine ou copier – coller selon la constatation des dates (Trois lots examinés en mêmes dates et heures) Défaillance de l'évaluation des offres	C
MEN_018	AOO	FRN	Lot 2 : Fournitures autres que papier	RAMPINAIMANGA MARIE JUSTINE	35 306 000,00	Archive incomplet	C
MEN_019	AOO	FRN	Lot 3 : Fournitures de quatre-vingt-trois (83) Ordinateurs de bureau	SOCIETE RICHEMOND SARLU	274 400 000,00	La non-conformité des offres et la non-qualification des candidats n'ont pu être vérifiées car les dossiers contenant l'offre des candidats ne sont pas présentés	NC
MEN_025	AOO	FRN	Lot 2 : Fournitures autres que papiers	IMANE MIRANA BINT ABDOUL HAMID	19 561 000,00	Archive incomplet	ND
MEN_033	CNV	FRN	Lot 3: fournitures de trois (03) Point d'accès Wifi, deux (02) Backup connexion 4G	SOCIETE IMANANA SARLU	19 670 000,00	Dans le PPM et l'AGPM le mode de passation est l'appel ouvert, mais lancé sous forme affichage Incohérence entre les montants dans le PV d'ouverture des plis et le rapport d'évaluation des offres	NC
MEN_034	CNV	FRN	Lot 1: fournitures d'un (01) ordinateur portable, trente (30) Rasperry PI3 Model B	SOCIETE IMANANA SARLU	60 400 000,00	Heure limite de remise des offres dans l'Avis ne correspond pas à l'heure de l'ouverture des plis dans le PV d'ouverture des plis	NC
MEN_035	AOO	FRN	LOT 1 : FOURNITURES EN PAPIER ORDINAIRES POUR EXAMEN BEPC-CAP/CAE 2018	CCOBAT SARL	244 966 032,00	Confusion des responsabilités entre CAO et SCTE La période de recours de dix (10) jours n'est pas respecté La spécification technique des articles contient une précision de marque notamment la marque « ROTATRIM » pour les papiers En général, le taux de soumission des candidats est faible	NC
MEN_037	AOO	FRN	Lot 4: fournitures de deux cent quarante (240) ordinateurs de bureau	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	1 360 500 000,00	Constatation de fractionnement avec le Fiche_MEN046 Spécification technique non détaillé, car les articles sont séparés suivant le processeur qui est orienté vers une marque (Core i) Vu le montant du marché, l'AC ne demande pas de garantie de bonne exécution	C
MEN_039	CNV	FRN	fournitures sportives pour les directions du Ministère de l'Education Nationale (relance)	RASOLOFOHARITIA NA KOLOINA LUCIA	24 774 000,00	La tenue des archivages n'est pas au norme requise, les dossiers sont toujours incomplets	C

MEN_040	AOO	FRN	Lot n°01: Fournitures de cent (100) photocopieurs	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	728 100 000,00	Archive incomplet	C
MEN_044	AOO	FRN	lot 1: fournitures en encres pour imprimantes et photocopieuses	RAKOTOMAMONJY HENRI FRANCIOT	105 800 000,00	Les marques de l'imprimante et de la photocopieuse ne sont pas précisées dans l'avis d'appel d'offre Comment alors les candidats pourraient deviner parmi les marques et modèles existantes, celles des appareils objet d'entretien. D'où on peut conclure que les deux candidats soumissionnaires ont été privilégiés, donc il y a non-respect des principes généraux des marchés publics Estimation hors norme car le montant maximum est le double du montant minimum Toutes les décharges de la lettre d'information des candidats non retenu ne comportent ni cachet de l'entreprise/fournisseurs/prestataires ni la qualité de la personne qui a signé.	NC
MEN_045	CNV	FRN	Fournitures de pièces pour véhicule : seize(16) batteries et quarante-cinq (45) pneus	RAKOTONAVALONI AINA ALAIN ANDRIANIRIANA	63 198 000,00	Deux membres qui ont effectué l'évaluation dont RAFIDISON Narindra comptable et RAZAFIMANDIMBY Mathias (dépositaire comptable) sont membres de la commission de réception, non-respect du code d'éthique Archive incomplet	NC
MEN_046	AOO	FRN	Lot 1 : fournitures de quarante-six (46) ordinateurs de bureau	SOCIETE RICHEMOND SARLU	239 000 000,00	Constatation de fractionnement avec le Fiche_MEN037 : Lot 4: fournitures de deux cent quarante (240) ordinateurs de bureau Spécification technique non détaillée, car les articles sont séparés suivant le processeur qui est orienté vers une marque (Core i) Demande autorisation d'engagement auprès du Président de la République et du Premier Ministre le 05/06/18 Archive incomplet	C
MEN_049	AOO	FRN	Fournitures et livraisons de dix (10) motos pour la Direction de l'éducation Préscolaire et de l'alphabétisation	MAK MOTORS MADAGASCAR	117 000 000,00	Marché fractionné avec MEN 060 pour des raisons de disponibilité de budget d'où mauvaise planification des besoins ou utilisation de budget des moyens Impossibilité pour les auditeurs de vérifier les qualifications du fait de l'inexistence des offres des candidats dans le dossier présenté	C

MEN_051	AOO	FRN	Lot 1 : Fournitures encres pour imprimantes et photocopieuses	RAHARISOA LUCETTE ASMINAH	105 528 000,00	Estimation hors norme car le montant maximum est le double du montant minimum Archive incomplet	NC
MEN_054	AOO	FRN	Lot 1 : encres pour imprimantes et photocopieuses	HERITIANA JOSEPH BERLOT	106 230 000,00	Estimation hors norme car le montant maximum est le double du montant minimum Les marques de l'imprimante et de la photocopieuse ne sont pas précisées dans l'avis d'appel d'offre. Comment alors les candidats pourraient deviner parmi les marques et modèles existantes, celles des appareils objet d'entretien. D'où on peut conclure que les deux candidats soumissionnaires ont été privilégiés, donc il y a non-respect des principes généraux des marchés publics Toutes les décharges de la lettre d'information des candidats non retenu ne comportent ni cachet de l'entreprise/fournisseurs/prestataires ni la qualité de la personne qui a signé	C
MEN_056	AOO	FRN	Lot N°01: Cinquante-trois (53) photocopieuses multifonction	ABDOUL HAMID ALLAOUI	447 700 000,00	L'évaluateur ne vérifie pas la conformité entre le CIF et le CA du candidat titulaire car dans son compte de résultat certifié par un expert-comptable il avait un CA de 415 104 486,26 or son régime fiscal dans le CIF est l'impôt synthétique L'AOO est infructueux car le candidat titulaire est disqualifié et fait une fausse déclaration sur son CA	NC
MEN_060	AOO	FRN	Fournitures et livraisons de deux (02) motos pour la Direction de l'éducation Préscolaire et de l'alphabétisation	FUN BIKE SARL	20 160 000,00	Marché fractionné avec MEN 049 Archivage incomplet	C
MEN_061	AOO	FRN	Fournitures de tôle (TOG) pour les bâtiments scolaires	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	585 000 000,00	Archive incomplet	C
MEN_062	AMI	PI	Contrôle et surveillance de la reconstruction de bâtiment administratif (R+2) sise à Avaradrova-Antananarivo	RATSIMBAZAFY ANDRINIRINA	69695000	Archive incomplet	ND
MEN_001	CNV	PS	maintenances informatiques destinés à la DTIC	ANDRIANARINOA YOLLANDE	9 985 000,00	Archive incomplet	ND

MEN_002	AOO	PS	Impression, reliure, publicité pour la production d'outils de communication du PSE	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	499 250 000,00	Archive incomplet	C
MEN_006	CNV	PS	Entretien de véhicule administratif N° 4499 WWT	RAMPINAIMANGA MARIE JUSTINE	15 180 000,00	L'avis de consultation ne permet pas de savoir quel marque, type de véhicule fait l'objet d'entretien, donc on se demande comment les candidats intéressés pourraient le savoir avant de dépenser les 20 000 ar non remboursables afin de pouvoir retirer les DAO donc on soupçonne qu'il y a collusion entre l'acheteur et le ou les fournisseurs, deux principes généraux des marchés publics ne sont pas respectés (égalité de traitement des candidats et la liberté d'accès aux commandes publiques) Le rapporteur de l'évaluation n'était pas parmi les membres de la CAO	NC
MEN_008	AOO	PS	insertion publicitaire de la DAAF	IMANE MIRANA BINT ABDOUL HAMID	14 828 800,00	Archive incomplet	ND
MEN_009	AOO	PS	Lot 4 : Organisation de l'atelier pour le Renforcement de capacité des agents de la Direction et des Responsables Régionaux	RAHARISOANOMENJ ANAHARY MICHELLE JEANNINE LUCIENNE	124 980 000,00	Archive incomplet	ND
MEN_012	CNV	PS	Entretien de véhicule administratif N°0818 TAE	RASAMIMANANA JEAN ALFRED	17 129 250,00	Acte d'engagement E/SE MIHARY non signé et avec cachet de l'autre candidat ECOFA (titulaire)	NC
MEN_015	CNV	PS	entretien de véhicule administratif NISSAN double cabine N°41641 WWT	RANARISON ERICK	15 870 000,00	Evaluation défailante	C

MEN_020	AOO	PS	Organisation de la conférence sur « les enjeux actuels et futurs sur la formation et la profession enseignante »	ANDRIANTAHINA FENITRA	39 562 500,00	Archive des Dossiers de marché incomplet : l'offre du candidat non retenu, PV de réception, DAO, dossiers fiscaux, Précision de la marque « EAU VIVE » dans les spécifications techniques minimums exigées Besoin de mise en place d'un service standard pour assurer le circuit des dossiers au niveau de la PRMP : c'est-à-dire pour bien discerner la responsabilité de chaque agent en service (pour éviter la perte des documents) La transmission via par BE n'existe pas pour les affichages Inciter la PRMP à définir rationnellement la responsabilité de la CAO et SCTE et à créer une équipe compétitive et performante dans la conduite des procédures de passation Optimiser les temps dépensés depuis la formulation du dossier jusqu'à l'exécution du marché Niveau de compétences et qualifications des intervenants à correspondre à leurs responsabilités Etablir un manuel de procédures permettant le suivi et évaluation des opérations administratives (Courrier, enregistrement, etc)	C
MEN_023	CNV	PS	Entretien de véhicule administratif N° 9083 TR	RAMIARISON HAJA TSIORY	12 720 000,00	Archive incomplet	ND
MEN_024	CNV	PS	Entretien de véhicule administratif RENAULT 12 TORROS N° 0677 TN	ANDRIAMBOLOLON A HERILANTOSOA SIMON	8 968 000,00	il faut appliquer l'amortissement au matériel roulant car le montant de l'entretien dépasse la valeur actuelle du véhicule	C
MEN_026	AOO	PS	Lot 1 : Organisation d'atelier de regroupement d'orientation des ATPE et responsables CAR sur les activités du préscolaire et de l'alphabétisation	RAKOTONANDRASA NA VIVIEN MICHEL	24 700 000,00	Archive incomplet	C
MEN_032	CNV	PS	Location de voiture pour le regroupement des agents de la DAAF à Fenerive-Est	RAKOTONANDRASA NA VIVIEN MICHEL	19 900 000,00	Archive incomplet	ND
MEN_036	CNV	PS	Entretien de véhicule administratif N°9083 TR	MAROVELO AMANDINE FRANCESCA	10 540 000,00	Avis, en date du 20/10/18 sans décharge de l'ARMP mais seulement du contrôle financier le 22/10/18, or la date d'ouverture de plis est le 29/10/18, d'où le 10 jours d'affichage non respecté	NC

MEN_041	AOO	PS	Lot 1: Restauration durant le suivi et évaluation du PTA pour 2018	RANDRIANASOLO JEAN CHARLES	24 900 000,00	Archive incomplet	C
MEN_042	AOO	PS	Organisation de Roadtour et Roadshow sur le Plan Sectoriel de l'Education dans les 22 DRENs	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	690 102 000,00	Absence nomination membre de la CR	C
MEN_043	AOO	PS	Lot 1: Atelier de réflexion relatif à la préparation du PTA 2018	ANDRIAMBOLOLON A HERILANTOSOA SIMON	11 993 500,00	Archive incomplet	ND
MEN_047	CNV	PS	Entretien des imprimantes pour le Cabinet	TINAKELY SOLANGE JOSEPHINE	9 720 000,00	Archive incomplet	ND
MEN_053	AOO	PS	Lot 1: RESTAURATION LORS DE LA SORTIE RECREATIVE DU PERSONNEL DU CABINET DU MINISTERE	SOCIETE MAHARAVORAVO	72 400 000,00	Archive incomplet	ND
MEN_055	CNV	PS	Entretien et maintenance pour le Cabinet	TINAKELY SOLANGE JOSEPHINE	7580000	Archive incomplet	ND
MEN_059	AOO	PS	Organisation des ateliers d'encadrement des personnels du Ministère de l'éducation Nationale en matière de renforcement de capacité	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	589 740 000,00	Archive incomplet	C
MEN_005	AOO	TVX	Travaux de réhabilitation de deux (02) bureaux de la DTIC pour la mise en place d'une salle pour Data Center au MEN Anosy-Antananarivo	ANDRIAMANANTEN A HERINIRINA JOSE	256 405 200,00	Archive incomplet	C
MEN_011	AOO	TVX	Lot 1 : Travaux de construction d'un bâtiment administratif (R+1) à quatorze(14) bureaux de la DREN Bongolava sis àTsiroamandidy	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	719 942 388,00	Non-respect du code d'éthique car les membres du SCTE sont à la fois agent chargé de contrôle et surveillance des travaux	NC

MEN_013	AOO	TVX	Travaux de réhabilitation des bureaux administratifs répartis en deux (02) lots : Lot 1 : Travaux de réhabilitation des bureaux du 2ème étage du bâtiment « A » des portes :202-203-204-205-206-207-208-211-212-220-224-couloir, aménagement, création des rangements Lot 2 : Travaux de réhabilitation des bureaux de la Direction DCI-DEIPEF et DFM de bâtiment Ex-INSCAE sise à Andohalo	SOANIAINA IMMO BTP	398 061 116,00	Candidat non qualifié car celui-ci mentionne dans sa situation financière qu'il avait un CA de 530 000 000 au cours de l'exercice 2017 qui était certifié par un expert-comptable, or l'entreprise est créé en 2018 selon sa carte Stat et sa régime fiscale est l'impôt synthétique suivant sa carte CIF. Les informations fournis par le candidat sont faux et la CAO ne fait de recouplement au cours de l'évaluation Evaluation défailante Non-respect du code d'éthique car les membres du SCTE sont à la fois agent chargé de contrôle et surveillance des travaux Appel d'offre infructueux car le candidat est non qualifié	NC
MEN_013	AOO	TVX	Travaux de réhabilitation des bureaux administratifs répartis en deux (02) lots : Lot 1 : Travaux de réhabilitation des bureaux du 2ème étage du bâtiment « A » des portes :202-203-204-205-206-207-208-211-212-220-224-couloir, aménagement, création des rangements Lot 2 : Travaux de réhabilitation des bureaux de la Direction DCI-DEIPEF et DFM de bâtiment Ex-INSCAE sise à Andohalo	SOANIAINA IMMO BTP	398 061 116,00	Archive incomplet	ND
MEN_017	AOO	TVX	Travaux de construction de trois (03) Centres Préscolaires dans la région Androy	SOCIETE HYCO	318 596 250,40	Marché résilié en date du 30/11/18 suivant Décision N°99-2018/MEN/PRMP	C
MEN_021	AOO	TVX	Travaux de reconstruction de bâtiment administratif (R+2) avec aménagement extérieur et dépendance gardien sise à Avaradrova-Antananarivo	CCOBAT SARL	4 527 201 340,66	Le montant contractuel dépasse de plus de 500 millions d'ariary du montant estimatif Le DAO et les offres des candidats sont non documentés dans le dossier présenté pour contrôle d'où aucun opinion sur les modalités d'exécution	C

MEN_027	CNV	TVX	Travaux d'installation de réseaux pour la mise en place du DATA CENTER au MEN Anosy-Antananarivo	SOCIETE FAHASOAVANA SARLU	100 595 500,00	La décision portant nomination de l'autorité chargé de contrôle est faite par le GAC et signée par l'Ordonnateur secondaire suppléant et le contenu de la décision se porte sur la nomination des membres de la commission de réception.	C
MEN_028	AOO	TVX	lot 1: travaux d'aménagement extérieur du bâtiment administratif à Nanisana-Antananarivo	CCOBAT SARL	325 473 330,00	Marché non réalisé mais absence de l'acte de déclaration sans suite Archive incomplet	NC
MEN_029	AOO	TVX	lot 4: travaux d'aménagement du terrain du CEG Nanisana-Antananarivo	RAVAOARISOA CHRISTINE AIMEE	198 972 384,00	Rejetée par le CF car le délai d'exécution des travaux (30 jours) dépasse la date limite de la Fin des émissions (Mandatement) en date du 12/12/18 Marché non réalisé mais absence de l'acte de déclaration sans suite Archive incomplet	NC
MEN_030	AOO	TVX	Travaux de construction d'un (01) Centre d'alphabétisation et de Ressource à Antalaha-Région SAVA	RAZANABELINA LUCIE - ENTREPRISE AMBININTSOA	370 400 645,70	Marché NON VISE par le CF, car le délai d'exécution des travaux de 50 jours dépasse la date limite de la Fin des émissions (Mandatement) - Le montant de garantie par sinistre couvert par la responsabilité décennale est limité à concurrence de un million d'Ariary pour les marchés de travaux du MEN, - Avis d'Attribution non transmis à l'ARMP, - Lettre d'information existe mais non daté et pas de trace de transmission aux candidats,	NC
MEN_031	AOO	TVX	Lot 3: travaux de réhabilitation du Bâtiment scolaire Antsohih-DREN SOFIA Cisco Antsohih	RAMIAKATRARIVO JEAN YVES NICO	499 632 278,11	Archive incomplet	ND
MEN_038	CNV	TVX	Travaux de rénovation des bureaux des personnels de la Direction de la Planification de l'Education du 2eme étage du Bâtiment "B" au sein du Ministère de l'Education Nationale ANOSY (portes 210B-213B-214B-215B-216B)	RAZAIARISOA LANDRY HONORINE	137 786 644,00	Archive incomplet	ND

MEN_048	AOO	TVX	Travaux de réhabilitation de trente (30) salles du lycée RAKOTOARISOA-CISCO Ambositra-DREN Amoron'i Mania	RAMANANJAONA VONINJANAHARY RAYMONDE	639 966 195,00	Evaluation défailante: car Une prestation similaire sur les 03 dernières années d'une valeur d'au moins 700 000 000,00 ar est requise et l'attributaire est qualifié car jugé avoir réalisé des travaux de construction pour CISCO Analamanga d'une valeur de 769 042 800 ar en 2016 avec PV de réception à l'appui, alors que le titulaire est non assujetti à la TVA	NC
MEN_050	AOO	TVX	Lot 3: travaux de construction de soixante-dix-sept (77) bâtiments scolaires préfabriqués et meublés dans le province d'Antananarivo	SOCIETE FAHASOAVANA COBTP SARL	18 266 388 000,00	Offre la moins disante non conforme, pas de demande d'éclaircissement pour la non transmission des diplômes or l'évaluation n'est fini que deux mois après l'ouverture de plis Absence de nomination de maitre d'œuvre Absence de nomination des membres de la commission de réception Dossier non documenté	NC
MEN_052	CNV	TVX	Travaux d'aménagement extérieur du MEN Anosy	RAVAONATOANA JULIENNE	134 354 835,00	Dossier de consultation non fourni et publication des avis non identifié Evaluation fait par le SCTE, es offres des candidats non fourni Le dossier de marché non fourni Le prix n'a pas été actualisé vu la date de notification 08/11 et la date d'attribution le 23/04 Absence de nomination de maitre d'œuvre Absence de nomination des membres de la commission de réception Les polices d'assurance requises ne sont pas incluses dans le contrat	NC
MEN_057	AOO	TVX	Travaux de construction du lycée Tamatave II-DREN Atsinanana	RASOLOFONIRINA VEROHANITRA PERLE "ASC - ATELIER SPECIAL DES"	1 965 562 456,80	PV de validation sur proposition de non-qualification et qualification de la Sous-Commission Technique : classement des offres par la SCTE Marché non engagé due au changement du Gouvernement, absence de l'acte de déclaration sans suite du marché	NC
MEN_058	AOO	TVX	Lot8: travaux de construction de bâtiment scolaire à deux (02) salles à l'EPP Mahabo Antananarivo-Antsimondrano	RANDRIAMBOLOLO NA ALAIN "ENTREPRISE SOA-A"	179 084 976,00	Andriamalaza Ricilin est en même temps membre de la CAO et commission de réception, non-respect du code d'éthique Archivage incomplet	NC

2.3.2. Taux de conformité

La mission est arrivée à la conclusion que quarante neuf pour cent (48,94 %) des marchés passés sont conformes, cinquante et un pour cent (51,06 %) sont passés selon des procédures non conformes.

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement par types de marché comme présenté dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE MARCHÉ	CONFORME		NON CONFORME		TOTAL	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
FRN	11	50,00 %	11	50,00 %	22	46,81 %
PI		0,00 %		0,00 %	0	0,00 %
PS	8	72,73 %	3	27,27 %	11	23,40 %
TVX	4	28,57 %	10	71,43 %	14	29,79 %
TOTAL	23	48,94 %	24	51,06 %	47	100,00 %

2.4. AUDIT PHYSIQUE

Dans le cas spécifique de l'audit couvert par le présent rapport, et compte tenu du contexte limité de la mission, aucune inspection physique ne s'est tenue pour vérifier que les biens et services faisant l'objet des contrats ont bien été livrés en accord avec les termes contractuels et que les documents attestant de la conformité des livraisons ou travaux (certificats de réception provisoire) sont correctement établis

2.5. RECOMMANDATIONS

2.5.1. Pour l'Autorité contractante

Une première recommandation qui s'impose impérativement s'adresse aux instances de l'organe de la commande publique: la PRMP, les UGPM, et la CAO. Il s'agit pour leurs membres de se (re-)familiariser avec leurs propres modes opératoires tels qu'ils sont établis dans leurs guides respectifs et d'assurer effectivement leur application avec tout le formalisme requis par leur fonction fiduciaire du bien public. Différents thèmes apparaissent comme essentiels dans un programme de formation à l'adresse de ces instances gestionnaires:

- Rappel détaillé des dispositions telles qu'établies dans le Guide des UGPM, le Guide de l'Archivage, et le Guide des CAO;
- Rappel des principes fondamentaux formant la mesure de qualité de la gestion des procédures et de leur organisation;
- La définition des conditions optimales de participation et de qualification des candidats en relation avec les caractéristiques des travaux, biens et services à acquérir ainsi qu'avec les conditions d'exécution ou de livraison (adéquation des critères de

qualifications techniques et financières requises pour assurer une procédure effectivement compétitive).

Reprenant de façon plus spécifique les constats mentionnés plus haut, les recommandations suivantes peuvent être établies:

- Appliquer le principe du budget programme lors de l'établissement du PPM pour que les marchés ne soient pas fractionnés ;
- les limites d'accès à plusieurs lots ne devraient être dictées que par les critères de qualifications, ceux-ci s'additionnant simplement pour déterminer les capacités d'un soumissionnaire à couvrir plusieurs lots;
- la fiabilité des déclarations de capacité financière doit être mieux assurée, soit par un lien avec les déclarations fiscales passées, soit par la production de certificats de réception mentionnant les montants contractuels de travaux achevés avec satisfaction;
- en vue de favoriser un renforcement de capacités des candidats les plus qualifiés, il n'est pas judicieux d'interdire systématiquement les groupements d'entreprises;
- la période de soumission pour le dossier de convention devrait passer à trois semaines selon une méthode permettant d'en vérifier l'effectivité;
- la publication des avis d'appel devrait aussi bénéficier d'une plus grande diffusion, en assurant que les lieux d'affichage est effective pour avoir la participation de tous les candidats intéressés;
- assurer la mise en application de la règle suspensive de 10 jours entre la notification et la signature du contrat;
- appliquer avec rigueur les règles relatives au bon usage des marchés à commande limitant les variations de quantités à des limites raisonnablement acceptables dictées par les estimations de besoins initiales (plutôt que par les disponibilités de trésorerie qui affectant ainsi la simple gestion budgétaire);
- assurer le formalisme des relations entre CAO et PRMP par lesquelles, les membres de la CAO certifient individuellement toutes les déclarations contenues dans le rapport d'évaluation pour les avoir vérifié par eux-mêmes;
- la PRMP signe et date un PV de validation approuvant la recommandation explicite de la CAO;
- les archives devront inclure la liste des membres de CAO agréés et permettre aux auditeurs de vérifier cette agrégation et le quorum nécessaire à la validation des résultats de l'analyse et de l'évaluation des offres.
- L'acquisition des fournitures et prestations de services répétitives, telles que les matériels informatiques, entretiens de véhicules administratifs, doit se concevoir par le biais de procédures regroupant par exemple les fournitures par type, les véhicules par

marques sur des périodes annuelles sous des conditions de prix préétablies pour ce qui concerne les interventions simples d'entretien courant ;

- Il semble être d'une honnêteté élémentaire vis à vis des candidats de restituer leurs chèques ayant servi de caution de soumission ;
- Dans la situation d'insuffisance de fonds ou du délai d'exécution des travaux qui dépasse la date limite de la Fin des émissions (Mandatement) déclarée par le délégué du Contrôle Financier au terme d'une procédure, il faut faire une décision de déclaration sans suite et d'informer les candidats sur le résultat de l'appel d'offres ;
- Demander les différentes polices d'assurances spécifiées dans le cahier de clauses administratives générales avant le commencement du marché de travaux ;
- Demander des garanties de bonne exécution pour certain marché de travaux et de fournitures dont le montant est énorme, même si la durée de réalisation des marchés est inférieure à six mois.

2.5.2. Pour les organes de contrôle

- Sensibiliser et informer l'autorité contractante lors de l'établissement du PPM sur le principe du budget programme pour éviter les fractionnements du marché.
- Vérifier la mise à jour des PPM en se basant sur le PPM initial pour éviter l'acquisition des fournitures et prestations de services répétitives en utilisant le mode de computation des seuils de passation de marché.
- Vérifier le rapport d'évaluation des offres présenté par l'autorité contractante lors de l'engagement financier car les évaluateurs ne font pas de recoupement des informations produite par le candidat entre la capacité juridique, financière, technique

2.5.3. Pour l'organe de régulation

- Vérifier l'application du respect des profils techniques et des compétences requises pour les Personnes Responsables des Marchés Publics et les Unités de Gestion des Marchés Publics ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- Informer et former les intervenants dans le système de passation, les procédures applicables aux marchés publics, en particulier l'organe de la commande publique, les Ordonnateurs de dépenses, les co-contractants de l'administration.
- Appliquer des formations en pratique de conception, d'élaboration et de montage des dossiers d'appel d'offres, et la technique d'archivage pour les Unités de Gestion des Marchés Publics.
- Former les membres de la Commission d'Appel d'Offres sur le principe et la technique d'évaluation surtout la vérification des qualifications des candidatures.

2.6. PLAN D'ACTION DES RECOMMANDATIONS

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCE	FACTEURS DE RISQUE
Maitrise insuffisante de la réglementation des marchés publics par les membres de l'organe de la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation des fonctions entre la préparation, évaluation et contrôle - Nommer et rendre opérationnel tous les acteurs de la commande publique - A très court terme, organiser des modules de formation sur la planification et la passation des marchés au profit des membres de l'organe de la commande publique. - A moyen terme, élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la passation des marchés 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Publication insuffisante et taux de soumission des candidats faible	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les dispositions prévues par les textes réglementaires sur les lieux et les outils de publication - Publier les avis dans le JMP et faire de l'abonnement - Mettre des tableaux d'affichage dans le lieu de l'AC ainsi que dans les autres lieux appartenant au ministère 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>Autorités Contractantes + Suivi ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Carence documentaire due à l'absence d'un système physique de classement et d'archivage opérationnel des dossiers de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - A court terme mettre à jour le manuel de classement et d'archivage physique des documents des marchés publics. - Procéder sur la base de la nomenclature de classement mise à disposition par l'ARMP dans le manuel précité un système physique de 	<p>ARMP</p> <p>Autorités</p>	Immédiat	Non budgétisation de l'activité et mis à jour du manuel de classement à élaborer par l'ARMP

	classement et d'archivage centralisé de tous les documents relatifs aux marchés et contrats sous la responsabilité de la PRMP.	Contractantes		
--	--	---------------	--	--

**III. Ministère des Postes, Télécommunications et de
Développement Numériques**

3.1. DEROULEMENT DE LA MISSION

3.1.1. Entité cible

La mission sur le terrain s'est déroulée du 05 mai et s'est achevée le 10 mai 2019 au Ministère des Postes, Télécommunication et de Développement Numérique. Elle a été conduite simultanément par une équipe de six auditeurs en passation des marchés pour l'audit de conformité.

En dépit de la disponibilité et de la bonne collaboration de l'Autorité Contractante, la question du classement et de l'archivage des documents a énormément gêné le déroulement de la mission compte tenu des temps de recherche des dossiers parfois très longs.

3.1.2. Echantillon

L'échantillon de l'audit a porté sur dix-huit (18) des quarante (40) marchés de la liste de base dans le SIGMP pour les ressources propres internes soit un taux de quarante-cinq pour cent (45%). Mais les autres sources de financement ne sont pas audités comme le fonds TIC, dont les dépenses qui intéressent les acquisitions ou travaux ne sont pas soumises au code des marchés publics suivant le Décret de création dudit fonds.

Le montant des marchés présentés pour l'audit au titre de l'exercice budgétaire 2018, s'élève à Ariary 2 494 306 054, 65. Il est principalement réparti comme suit :

- six (06) marchés de travaux, pour un montant de sept cent trente-quatre millions six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-six Ariary vingt-cinq (734 662 556,25) ;
- six (06) marchés de fournitures, pour un montant de un milliard trois cent soixante-huit millions trois cent cinquante-huit mille cinq cent quarante Ariary (1 368 358 540) ;
- quatre (04) contrats de prestations de services, pour deux cent quatre-vingt-treize millions neuf cent soixante-dix-sept mille cent cinquante-huit mille Ariary quarante (293 977 158,40) ;
- deux (02) contrat de prestation intellectuelle, pour un montant de quatre-vingt-dix-sept millions trois cent sept mille huit cent Ariary (97 307 800).

TABLEAU DES ECHANTILLONS

Type de marché	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants		
		Nbre Total (1)	Nbre Echant. (2)	Ratio % (2)/(1)	Montant Total (3)	Montant Echant. (4)	Ratio % (4)/(3)
TRAVAUX	AOO	16	6	37,50	1 697 880 187,25	734 662 556,25	43,27
Total Travaux		16	6	37,50	1 697 880 187,25	734 662 556,25	43,27
FOURNITURES	AOO	15	6	40,00	3 214 306 542,40	1 368 358 540,00	42,57
Total Fournitures		15	6	40,00	3 214 306 542,40	1 368 358 540,00	42,57
PRESTATIONS de SERVICES	AOO	5	3	60,00	310 811 000,00	241 020 000,00	77,55
	APQ	1	1	100,00	52 957 158,40	52 957 158,40	100,00
Total Services		6	4	66,67	363 768 158,40	293 977 158,40	80,81
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	AMI	3	2	66,67	144 787 800,00	97 307 800,00	67,21
Total PI		3	2	66,67	144 787 800,00	97 307 800,00	67,21
TOTAL MPTDN		40	18	45,00	5 420 742 688,05	2 494 306 054,65	46,01

3.2. CONSTATS

3.2.1. Constats relatifs à la structure de l'organe de la commande publique

Inexistence de l'engagement sur l'honneur à respecter le code d'éthique par tous les membres de l'organe.

Il n'existe pas de Convocation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant la date d'ouverture des plis, ceux-ci sont informés verbalement ou par téléphone par les UGPM.

La PRMP ne fait pas de vérification des travaux des UGPM car plusieurs avis chevauchent pour le même jour et heure d'ouverture des plis.

3.2.2. Constats relatifs au système d'information

Tous les avis sont affichés dans le local du délégué du Contrôle Financier (CF) auprès du Ministère.

Pour les Avis d'appel d'offres ouvert et les avis d'attribution, les avis sont publiés dans des journaux quotidiens, mais l'autorité contractante ne fait pas de publication dans le journal spécialisé des marchés publics (JMP), ainsi qu'auprès du Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo.

Il n'y avait pas d'autres moyens pour publier les Avis.

3.2.3. Constats relatifs aux procédures de passation

3.2.3.1. Plan de passation de marché :

Constatation de fractionnements des marchés pour des raisons de disponibilité de budget ou de mauvaise planification des besoins ou d'utilisation de budget des moyens ; pourtant la commission des marchés n'émet pas de remarque sur la mise à jour du plan de passation.

3.2.3.2. Avis spécifique d'appel public à la concurrence :

Pour les cas de l'Appel d'offres ouvert, les avis d'appel d'offres sont tous publiés dans les journaux quotidiens, mais on ne trouve pas la traçabilité de publication dans le journal spécialisé des marchés publics (JMP) et l'affichage auprès des lieux imposés par les textes réglementaire (ARMP, chambre de commerce).

Certains avis d'appel d'offres portant sur différent objets sont ouvert le même jour et heure d'ouverture des plis.

En général, le taux de soumission des candidats est faible.

3.2.3.3. Dossier de mise en concurrence :

La CNM accepte la proposition de l'AC sur l'acquisition des fournitures de matériel roulant, que l'autorisation du fabricant ne sera pas utile ; or l'Art 6.3 alinéa 3 de l'IC stipule que « Le Candidat qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabriquant, en utilisant à cet effet le formulaire type figurant à la section 1.3. « Formulaires de soumission », pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières en République de Madagascar. », qui est un document général que l'on ne peut pas le déroger car il n'avait pas de renvoi dans le DPAO sur cet article.

Pour certain dossier d'appel d'offres, on ne trouve pas la majorité des conditions de mise en concurrence et les détails des spécifications techniques.

3.2.3.4. Evaluation des offres :

Pour la majorité des dossiers traités, on ne trouve pas la nomination et la convocation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui participent à l'évaluation. Ce n'est que dans le rapport d'évaluation des offres que sont consignés les noms des évaluateurs.

Les évaluateurs ne font pas de recoupement sur les informations fournis par les candidats surtout la vérification de la qualification des candidats, car certaines offres ne sont pas recevables, et en plus les évaluations sont faites en une journée alors que le mode de passation est l'appel d'offres ouvert.

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ne vérifie pas les travaux de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant de valider le rapport d'évaluation, car certaines évaluations sont défailtantes.

3.2.3.5. Notification des candidats :

Toutes les décharges de la lettre d'information des candidats non retenu ne comportent ni cachet de l'entreprise/fournisseurs/prestataires ni la qualité de la personne qui a signé la décharge

3.2.3.6. Signature, approbation et notification des marchés

Les marchés ont été signés et approuvés par les autorités habilitées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La mission note que le délai entre la signature du contrat et d'approbation du marché est assez long. Et il en est de même, dans de nombreux cas, pour le délai entre l'attribution et la notification des marchés vu le non disponibilité du crédit ou de la demande autorisation d'engagement auprès du Ministre avant l'engagement financier.

Un appel d'offres est lancé en janvier, pourtant la signature du contrat n'intervient qu'au mois de décembre ; on ne trouve aucun acte qui approuve la validité de l'offre du candidat, alors qu'en principe une offre n'est valable que dans les soixante-quinze jours.

3.2.4. Constats relatifs a la gestion contractuelle

Pour les marchés de travaux, on ne trouve pas dans le contrat l'autorité qui en charge du contrôle et surveillance des travaux, ainsi que les polices d'assurance requises.

Pour les marchés de fournitures dont le montant est important, l'autorité contractante ne demande pas de garantie de bonne exécution au titulaire des marchés, or les fournitures sont garanties pour une durée de un an.

3.2.5. Constats relatifs au système d'archivage

Les insuffisances constatées lors de l'examen des dossiers audités proviennent avant tout d'une documentation très partielle tant qualitativement que quantitativement (absence de certains avis, de garanties, de fond de dossiers pour certains contrats, des lettres de notification des marchés, des accusés de réception des lettres d'invitation, des actes de nomination...). Cette faiblesse importante est d'abord le fait d'une absence du classement en un seul lieu des documents relatifs à un marché déterminé. Elle provient de l'inexistence d'un cadre type de classement des documents relatifs à un marché public.

Sur 18 dossiers consultés, 06 dossiers, soit trente-trois pour cent (33,33%) sont non documentés :

TYPE DE MARCHE	NON DOCUMENTE	
	NOMBRE	TAUX
FRN	1	16,67 %
PI	2	100,00 %
PS	2	50,00 %
TVX	1	16,67 %
TOTAL	6	33,33 %

3.3. TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS

3.3.1. Résultat détaillé

Fiche	Mode de passation	Type	Objet du Contrat	Titulaires	Contrat (Ar/ TTC)	Opinion	Code
MPTDN_001	AOO	FRN	Fournitures de matériels informatiques répartis en quatre (04) lots: Lot N°01: Fournitures de trente (30) ordinateurs de bureau,	SOCIETE IMANANA SARLU	120 000 000,00	La CAO devra vérifier tous les documents de qualification de candidature et de faire de la demande d'éclaircissement avant de le prendre des décisions La garantie de bonne exécution est restituée avant la date de fin de garantie	C
MPTDN_002	AOO	FRN	Fournitures de matériels automobile répartis en quatre (04) lots: Lot N°04: Fournitures de deux (02) Bus.	SOCIETE CITRANS SARLU	600 000 000,00	La CNM accepte la proposition de l'AC, que l'autorisation du fabricant ne sera pas utile, or l'Art 6.3 alinéa 3 de l'IC stipule que « Le Candidat qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabricant, en utilisant à cet effet le formulaire type figurant à la section 1.3. « Formulaires de soumission », pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières en République de Madagascar. », qui est un document général que l'on ne peut pas le déroger car il n'avait pas de renvoi dans le DPAO sur cette article La CAO ne fait pas de demande d'éclaircissement auprès du candidat car le représentant agréé du véhicule proposé par le candidat est la Société Madauto On ne trouve pas la véracité des informations produites par le candidat Evaluation défailante	NC
MPTDN_003	AOO	FRN	Fournitures de cinq (05) ampli-table mixeur, cinq (05) paires de baffle avec pieds, cinq (05) micros sans fil, deux (02) appareils photo numérique, deux (02) vidéo projecteur.	SOCIETE IMANANA SARLU	195 000 000,00	La CAO ne vérifie que la carte CIF, Stat et registre de commerce	C

MPTDN_004	AOO	FRN	Fournitures d'équipement d'électricité répartis en deux (02) lots: Lot N°01: Fournitures de sept (07) panneaux solaires	RASENDRAHARI VOLOLONA LALAINA	172 900 000,00	Même date et heure d'ouverture de plis que MPTDN_003. L'estimation des lots sont sur estimé par la PRMP car suivant sa garantie de soumission demandée auprès des candidats, le montant estimatif du lot 1 : 95 000 000 et lot 2 : 95 000 000, or lors de la réalisation le lot 1 : 172 000 000 et le lot 2 :25 998 000, et si l'on constate suivant le montant de la réalisation, l'Appel d'offres est soumis au contrôle a priori de la CNM avant son lancement Absence de garantie de bonne exécution or les matériels sont garantis pour une année,	NC
MPTDN_006	AOO	FRN	Fournitures de pièces détachées pour véhicule diesel	SOCIETE RICHEMOND SARLU	158 500 000,00	Système d'archivage incomplet ne permettant pas des études approfondies du marché en question (DAO absent)	ND
MPTDN_005	AOO	FRN	Fournitures d'articles de bureau	AHMED VOLASOA CHARLEZIA	121 958 540,00	Système d'archivage incomplet ne permettant pas des études approfondies du marché en question (DAO absent)	ND
MPTDN_016	AMI	PI	Etude d'interconnexion des bureaux des Postes.	NIHANTANANTE NAINA ELASOA ANDREANA	48 853 000,00	Système d'archivage incomplet ne permettant pas des études approfondies du marché en question	ND
MPTDN_017	AMI	PI	Etude de mise en place de projet SMARTCITY Fort dauphin	NIHANTANANTE NAINA ELASOA ANDREANA	48 454 800,00	Système d'archivage incomplet ne permettant pas des études approfondies du marché en question	ND
MPTDN_007	AOO	PS	Animation des cyberbus	SOCIETE RICHEMOND SARLU	50 000 000,00	Spécification technique non détaillé surtout les supports d'animation et les services à réaliser La CAO ne vérifie que la capacité juridique du candidat	C

MPTDN_008	AOO	PS	Organisation de fêtes et cérémonie du Ministère	SOCIETE IMANANA SARLU	91 100 000,00	Même date et heure que l'animation de cyber bus MPTDN_007 La PRMP décide d'attribuer l'appel d'offres à la Société Imanana même si l'offre dépasse le montant estimatif L'appel d'offres est lancé en janvier mais la réalisation est au mois de décembre et on ne trouve pas l'acte qui prolonge la validité de l'offre du candidat, car son offre n'est valable que jusqu'au 24/04/18	NC
MPTDN_018	AOO	PS	Organisation de fêtes et cérémonies du Ministère pour les fêtes de fin d'année	SOCIETE RICHEMOND SARLU	99 920 000,00	La PRMP décide d'attribuer l'appel d'offres à la Société Imanana même si le montant de l'offre maximum dépasse le montant estimatif Suivant le BC, la quantité à commander était la quantité maximum et la réalisation est faite en une seule fois Les spécifications techniques des articles à commander sont les mêmes pour les deux organisations de fêtes et cérémonies MPTDN_008 Le Ministre MAHARANTE JEAN DE DIEU avait donné une autorisation N°2018/02/MPTDN du 29/11/18 pour l'organisation d'une fête avec les organismes rattachés du MPTDN à Antanetibe prévu le 10/12/18	C
MPTDN_015	APQ	PS	Extension des réseaux de télécommunication pour la sécurité publique et l'Administration. Phase 1	HUAWEI TECHNOLOGIES Co. Ltd	52 957 158,40	Système d'archivage incomplet ne permettant pas des études approfondies du marché en question	ND
MPTDN_011	AOO	TVX	Travaux de réhabilitation de bureau administratif répartis en cinq (05) lots: Lot N°02: Travaux de réhabilitation de bureau administratifs à Mahajanga	FENOARISOA VOLOLOARIMAN GA	99 910 000,00	Même date et heure limite pour les travaux de réhabilitation de bureaux administratifs MPTDN_014	NC
MPTDN_012	AOO	TVX	Travaux de réhabilitation de bureau administratif répartis en cinq (05) lots: Lot N°03: Travaux de réhabilitation de bureau administratifs à Toamasina	SOCIETE IMANANA SARLU	100 000 000,00	Même date et heure limite pour les travaux de réhabilitation de bureaux administratifs MPTDN_014	NC

MPTDN_013	AOO	TVX	Travaux de plomberie et curage des canaux d'évacuation répartis en deux (02) lots: Lot N°01: Travaux de plomberie et curage des canaux d'évacuation de l'Internat sis à Antanetibe.	SOCIETE NY-FITIA SARLU	180 000 000,00	Système d'archivage incomplet ne permettant pas des études approfondies du marché en question (DAO absent)	ND
MPTDN_014	AOO	TVX	Travaux d'aménagement de l'accueil à Antaninarenina	SOCIETE NY-FITIA SARLU	139 334 680,00	Même date et heure limite pour les travaux de réhabilitation de bureaux administratifs MPTDN_011 La CAO ne vérifie que la CIF et la carte Stat La garantie de bonne exécution n'est pas requise pour ces travaux Le travaux n'était pas suivi par le maître d'œuvre car il n'y avait pas de présence de celui-ci dans le PV de réception	NC
MPTDN_009	AOO	TVX	Travaux de construction de bibliothèque numérique répartis en six (06) lots: Lot N°05: Travaux de construction de bibliothèque numérique sis à la commune de Mahasoa district d'Ihosaloha	RAKOTOVAO SAHOLY	75 421 956,25	La CAO ne vérifie que la CIF et la carte Stat La garantie de bonne exécution n'est pas requise pour ces travaux Le travaux n'était pas suivi par le maître d'œuvre car il n'y avait pas de présence de celui-ci dans le PV de réception Absence des assurances dans le contrat	C
MPTDN_010	AOO	TVX	Travaux de finition de bâtiment sis à Analakely	JOELINIRINA ARIMALALA "NY SANTATRA"	139 995 920,00	La CAO ne vérifie que la CIF et la carte Stat La garantie de bonne exécution n'est pas requise pour ces travaux Le travaux n'était pas suivi par le maître d'œuvre car il n'y avait pas de présence de celui-ci dans le PV de réception	C

3.3.2. Taux de conformité

La mission est arrivée à la conclusion que cinquante pour cent (50,00 %) des marchés passés sont conformes, cinquante pour cent (50,00 %) sont passés selon des procédures non conformes.

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement des types de marché comme présenté dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE MARCHÉ	CONFORME		NON CONFORME		TOTAL	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
FRN	3	60,00 %	2	40,00 %	5	41,67 %
PI		0,00 %		0,00 %	0	0,00 %
PS	1	50,00 %	1	50,00 %	2	16,67 %
TVX	2	40,00 %	3	60,00 %	5	41,67 %
Total général	6	50,00 %	6	50,00 %	12	100,00 %

3.4. AUDIT PHYSIQUE

Dans le cas spécifique de l'audit couvert par le présent rapport, et compte tenu du contexte limité de la mission, aucune inspection physique ne s'est tenue pour vérifier que les biens et services faisant l'objet des contrats ont bien été livrés en accord avec les termes contractuels et que les documents attestant de la conformité des livraisons ou travaux (certificats de réception provisoire) sont correctement établis

3.5. RECOMMANDATIONS

3.5.1. Pour l'Autorité contractante

Une première recommandation qui s'impose impérativement s'adresse aux instances de l'organe de la commande publique: la PRMP, les UGPM, et la CAO. Il s'agit pour leurs membres de se (re-)familiariser avec leurs propres modes opératoires tels qu'ils sont établis dans leurs guides respectifs et d'assurer effectivement leur application avec tout le formalisme requis par leur fonction fiduciaire du bien public. Différents thèmes apparaissent comme essentiels dans un programme de formation à l'adresse de ces instances gestionnaires:

- Rappel détaillé des dispositions telles qu'établies dans le Guide des UGPM, le Guide de l'Archivage, et le Guide des CAO;
- Rappel des principes fondamentaux formant la mesure de qualité de la gestion des procédures et de leur organisation;
- La définition des conditions optimales de participation et de qualification des candidats en relation avec les caractéristiques des travaux, biens et services à acquérir ainsi qu'avec les conditions d'exécution ou de livraison (adéquation des critères de

qualifications techniques et financières requises pour assurer une procédure effectivement compétitive).

Reprenant de façon plus spécifique les constats mentionnés plus haut, les recommandations suivantes peuvent être établies:

- Appliquer le principe du budget programme lors de l'établissement du PPM pour que les marchés ne soient pas fractionnés ;
- la fiabilité des déclarations de capacité financière doit être mieux assurée, soit par un lien avec les déclarations fiscales passées, soit par la production de certificats de réception mentionnant les montants contractuels de travaux achevés avec satisfaction;
- la publication des avis d'appel devrait aussi bénéficier d'une plus grande diffusion, en assurant que les lieux d'affichage est effective pour avoir la participation de tous les candidats intéressés;
- assurer la mise en application de la règle suspensive de 10 jours entre la notification et la signature du contrat;
- appliquer avec rigueur les règles relatives au bon usage des marchés à commande limitant les variations de quantités à des limites raisonnablement acceptables dictées par les estimations de besoins initiales (plutôt que par les disponibilités de trésorerie qui affectant ainsi la simple gestion budgétaire);
- assurer le formalisme des relations entre CAO et PRMP par lesquelles, les membres de la CAO certifient individuellement toutes les déclarations contenues dans le rapport d'évaluation pour les avoir vérifié par eux-mêmes;
- la PRMP signe et date un PV de validation approuvant la recommandation explicite de la CAO;
- les archives devront inclure la liste des membres de CAO agréés et permettre aux auditeurs de vérifier cette agrégation et le quorum nécessaire à la validation des résultats de l'analyse et de l'évaluation des offres.
- Avant tout commencement des travaux, il faut désigner le maître d'œuvre qui était l'agent chargé de contrôle et de surveillance des travaux
- Demander les différentes polices d'assurances spécifiées dans le cahier de clauses administratives générales avant le commencement du marché de travaux ;
- Demander des garanties de bonne exécution pour certain marché de travaux et de fournitures dont le montant est assez important, même si la durée de réalisation des marchés est inférieure à six mois.

3.5.2. Pour les organes de contrôle

- Sensibiliser et informer l'autorité contractante lors de l'établissement du PPM sur le principe du budget programme pour éviter les fractionnements du marché.
- Vérifier la mise à jour des PPM en se basant sur le PPM initial pour éviter l'acquisition des fournitures et prestations de services répétitives en utilisant le mode de computation des seuils de passation de marché.
- Vérifier le rapport d'évaluation des offres présenté par l'autorité contractante lors de l'engagement financier car les évaluateurs ne font pas de recoupement des informations produite par le candidat entre la capacité juridique, financière, technique

3.5.3. Pour l'organe de régulation

- Vérifier l'application du respect des profils techniques et des compétences requises pour les Personnes Responsables des Marchés Publics et les Unités de Gestion des Marchés Publics ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- Informer et former les intervenants dans le système de passation, les procédures applicables aux marchés publics, en particulier l'organe de la commande publique, les Ordonnateurs de dépenses, les co-contractants de l'administration.
- Appliquer des formations en pratique de conception, d'élaboration et de montage des dossiers d'appel d'offres, et la technique d'archivage pour les Unités de Gestion des Marchés Publics.
- Former les membres de la Commission d'Appel d'Offres sur le principe et la technique d'évaluation surtout la vérification des qualifications des candidatures.

3.6. PLAN D'ACTION DES RECOMMANDATIONS

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCE	FACTEURS DE RISQUE
Maitrise insuffisante de la réglementation des marchés publics par les membres de l'organe de la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation des fonctions entre la préparation, évaluation et contrôle - Nommer et rendre opérationnel tous les acteurs de la commande publique - A très court terme, organiser des modules de formation sur la planification et la passation des marchés au profit des membres de l'organe de la commande publique. - A moyen terme, élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la passation des marchés 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Publication insuffisante et taux de soumission des candidats faible	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les dispositions prévues par les textes réglementaires sur les lieux et les outils de publication - Publier les avis dans le JMP et faire de l'abonnement - Mettre des tableaux d'affichage dans le lieu de l'AC ainsi que dans les autres lieux appartenant au ministère 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>Autorités Contractantes + Suivi ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Carence documentaire due à l'absence d'un système physique de classement et d'archivage opérationnel des dossiers de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - A court terme mettre à jour le manuel de classement et d'archivage physique des documents des marchés publics. - Procéder sur la base de la nomenclature de classement mise à disposition par l'ARMP dans le manuel précité un système physique de 	<p>ARMP</p> <p>Autorités</p>	Immédiat	Non budgétisation de l'activité et mis à jour du manuel de classement à élaborer par l'ARMP

	classement et d'archivage centralisé de tous les documents relatifs aux marchés et contrats sous la responsabilité de la PRMP.	Contractantes		
--	--	---------------	--	--

IV. Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie Nationale

4.1. DEROULEMENT DE LA MISSION

4.1.1. Entité cible

La mission sur le terrain s'est déroulée du 13 mai et s'est achevée le 17 mai 2019 au Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie Nationale. Elle a été conduite simultanément par une équipe de six auditeurs en passation des marchés pour l'audit de conformité.

4.1.2. Echantillon

L'échantillon de l'audit a porté sur vingt-huit (28) des cent neuf (109) marchés de la liste de base dans le SIGMP soit un taux de vingt-cinq virgule soixante-neuf pour cent (25,69%).

Le montant des marchés présentés pour l'audit au titre de l'exercice budgétaire 2018, s'élève à Ariary 4 336 214 792,20. Il est principalement réparti comme suit :

- cinq (05) marchés de travaux, pour un montant d'un milliard cent un million cinq cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Ariary vingt (1 101 534 497,20) ;
- vingt-trois (23) marchés de fournitures, pour un montant de trois milliards deux cent trente-quatre millions six cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quinze Ariary (3 234 680 295) ;

TABLEAU DES ECHANTILLONS

Type de marché	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants		
		Nbre Total (1)	Nbre Echant. (2)	Ratio % (2)/(1)	Montant Total (3)	Montant Echant. (4)	Ratio % (4)/(3)
TRAVAUX	AOR	32	3	9,38	5 735 880 932,80	853 926 636,00	14,89
	Affichage	6	2	33,33	439 579 342,20	247 607 861,20	56,33
Total Travaux		38	5	13,16	6 175 460 275,00	1 101 534 497,20	17,84
FOURNITURES	AOO	23	8	34,78	3 530 325 870,00	928 882 250,00	26,31
	AOR	14	5	35,71	4 819 828 440,00	1 940 189 880,00	40,25
	MGG	1	1	100,00	4 442 525,00	4 442 525,00	100,00
	Affichage	32	8	25,00	1 011 101 485,00	360 170 640,00	35,62
	Achat direct	1	1	100,00	995 000,00	995 000,00	100,00
Total Fournitures		71	23	32,39	9 366 693 320,00	3 234 680 295,00	34,53
TOTAL SEGN		109	28	25,69	15 542 153 595,00	4 336 214 792,20	27,90

4.2. CONSTATS

4.2.1. Constats relatifs à la structure de l'organe de la commande publique

L'audit est réalisé auprès de deux entités différentes au sein du Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie Nationale dont le Secrétariat d'Etat et le Commandement de la Gendarmerie Nationale. Ces deux entités ont chacune des structures d'organe de la commande publique différente prévue par le Code des Marchés Publics.

4.2.2. Constats relatifs au système d'information

Pour les Avis d'appel d'offres ouvert et les avis d'attribution, les avis sont publiés dans des journaux quotidiens, mais l'autorité contractante ne fait pas de publication dans le journal spécialisé des marchés publics (JMP), ainsi qu'auprès du Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo.

Il n'y avait pas d'autres moyens pour publier les Avis.

4.2.3. Constats relatifs aux procédures de passation

4.2.3.1. Plan de passation de marché :

Constatation de fractionnements des marchés pour des raisons de disponibilité de budget ou de mauvaise planification des besoins ou d'utilisation de budget des moyens ; pourtant la commission des marchés n'émet pas de remarque sur la mise à jour du plan de passation.

4.2.3.2. Avis spécifique d'appel public à la concurrence :

Pour les cas de l'Appel d'offres ouvert, les avis d'appel d'offres sont tous publiés dans les journaux quotidiens, mais on ne trouve pas la traçabilité de publication dans le journal spécialisé des marchés publics (JMP) qui est imposé par le Code des Marchés Publics.

Pour les cas de la consultation de prix par voie d'affichage, les avis sont affichés auprès du contrôle financier, mais on ne trouve pas la traçabilité de l'affichage auprès des lieux imposés par les textes réglementaire.

En général, le taux de soumission des candidats est faible car l'accès au sein de l'autorité contractante est limité.

4.2.3.3. Dossier de mise en concurrence :

Les dossiers de mise en concurrence sont disponibles en version physique mais les conditions de mise en concurrence sont vagues et les spécifications techniques sont larges. On ne trouve pas des précisions de qualifications particulières sur les marchés de travaux.

4.2.3.4. Evaluation des offres :

Pour la majorité des dossiers traités, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) vérifie d'autres documents que l'acte d'engagement et de la garantie de soumission au moment de l'ouverture des plis.

Les évaluateurs ne font pas de recoupement sur les informations fournis par les candidats surtout la vérification de la qualification des candidats entre la capacité juridique et la capacité financière, à titre d'exemple, le candidat mentionne dans sa situation financière qu'il avait un Chiffre d'Affaires d'Ariary 201 000 000, or sa régime fiscale est l'impôt synthétique suivant sa Carte d'Identification Fiscale c'est-à-dire que le chiffre d'affaires déclaré lors du règlement de son imposition est inférieur à Ariary 20 000 000

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ne vérifie pas les travaux de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant de valider le rapport d'évaluation, car certaines évaluations sont défailantes.

4.2.3.5. Notification des candidats :

L'Autorité contractante notifie le candidat non retenu avant l'accord de la Commission des marchés, or la décision d'attribution est publiée après la décision de ladite commission ; d'où l'Autorité contractante ne respecte pas les dix jours de recours

4.2.3.6. Signature, approbation et notification des marchés

Les marchés ont été signés et approuvés par les autorités habilitées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. . La mission note que le délai entre la signature du contrat et l'approbation du marché est assez long.

4.2.4. Constats relatifs a la gestion contractuelle

Pour les marchés de travaux, on ne trouve pas dans le contrat les polices d'assurance requises.

Pour les marchés qui sont assujettis de garantie de bonne exécution, le titulaire des marchés verse directement ces garanties auprès du trésor public.

La plupart de la gestion contractuelle est faite par les services bénéficiaires.

4.2.5. Constats relatifs au système d'archivage

Les insuffisances constatées lors de l'examen des dossiers audités proviennent avant tout d'une documentation très partielle tant qualitativement que quantitativement. Cette faiblesse importante est d'abord le fait d'une absence de centralisation et du classement en un seul lieu des documents relatifs à un marché déterminé. Elle provient ensuite de l'inexistence d'un cadre type de classement des documents relatifs à un marché public.

4.3. TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS

4.3.1. Résultat détaillé

Fiche	Procéd.	Type	Objet du Contrat	Titulaires	Contrat (Ar/ TTC)	Opinion	Code
SEGN_003	MGG	FRN	Fournitures de matériels de guerre au profit de la gendarmerie nationale (en USD)	ENTREPRISE NORINCO(CHINA NORTH INDUSTRIES CORPORATION)	4 442 525,00	Pas encore réceptionné	C
SEGN_004	CNV	FRN	Fourniture d'un (01) étagère - quatre (04) lits - cinq (05) matelas - six (06) tables -un (01) salon complet au profit du Secrétariat d'Etat Chargé de la Gendarmerie Nationale	RAMIANDRIARISOA NOROTIANA LISETTE JULIANNA	39 965 000,00	Procéder à la vérification de la conformité des spécifications techniques des offres des candidats	C
SEGN_006	CNV	FRN	Fourniture des pièces détachées pour véhicules TOYOTA CRUISER V8-HAWTAI Z5131-HAWTAI Z5139-HAWTAI Z5124-TOYOTA HILUX PICK UP Z4581-YANGZI Z4903-TOYOTA PRADO TXL 9727 WWT-RENAULT LAGUNA Z4365	RAKOTOSON SOLOFONIRINA HERIJOH	64 999 800,00	Précision de la marque pour les pneumatiques, batteries	C
SEGN_007	CNV	FRN	Fourniture de matériels et matériaux de construction au profit du Secrétariat d'Etat Chargé de la Gendarmerie Nationale	AIMELINE	22 497 840,00	Spécifications techniques vagues	C
SEGN_009	AD	FRN	Fournitures de pièces nécessaires à la maintenance des matériels informatiques, électriques, électroniques.	RAZAFIHARINTSOA JOSEPHSON	995 000,00	néant	C
SEGN_011	CNV	FRN	Fourniture de QUATRE(04) Appareils Photos numériques; DIX(10) Caméras de surveillances; TROIS(03) Stabilisateurs; DEUX(02) Vidéos projecteurs	ZAFISAMBATRA JULIANA	30 000 000,00	Marque précisée dans le dossier	NC
SEGN_013	CNV	FRN	Fourniture de neuf (09) Armoires -Trente-trois (33)chaises - Vingt-quatre (24) tables- Une(01) Machine Photocopieuse.	RANDRIANASOLO JEAN ODON	69 991 200,00	Vérifier la conformité des spécifications techniques des offres des candidats	C

SEGN_018	AOO	FRN	LOT N° 01: Fournitures d'encre	RAMANAMAHERY NANTENAINA TOKY HALITIANA	147 573 720,00	La CAO vérifie d'autres documents que l'acte d'engagement et de la garantie de soumission, Seule la situation juridique du candidat est vérifiée par la commission La garantie de bonne exécution est versée directement auprès du trésor Le PV de réception est au près du GAC	C
SEGN_022	AOO	FRN	LOT N° 05: Fournitures de quarante (40) motos 150 cc.	MAK MOTORS MADAGASCAR	180 000 000,00	Effectuée ligne par ligne la vérification de la conformité des spécifications techniques des offres des candidats.	C
SEGN_023	AOO	FRN	LOT N° 02: Fournitures de Vingt-cinq (25) chaises de direction en tissu avec accoudoir rotatif- cinquante-trois (53) chaises visiteurs en tissu sans accoudoir,-dix (10) chaises de bureau à roulette,-cent vingt quatre (124) chaises visiteurs,-soixante dix (70) chaises de réunion en plastique avec accoudoir- soixante dix (70) chaises de bureau à pieds luge	RAKINGASKARA	183 552 000,00	Seule la situation juridique du candidat est vérifiée par la commission La situation fiscale du candidat n'est pas cohérente avec le CA figuré dans l'offre car il déclare qu'il avait un CA de 201 000 000 or sa régime fiscale est l'impôt synthétique, évaluation défailante La garantie de bonne exécution est versée directement auprès du trésor Le PV de réception est au près du GAC	NC
SEGN_028	AOR	FRN	LOT N° 02: Fournitures des matériels techniques pour le Commandement des Formations Spécialisées.	RAMAVOMALALA ERNESTINE	61 498 800,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_001	AOR	FRN	LOT N°04 : Fourniture des effets prêts à porter	RAZANANIRINA MIARANA ELISOA	683 820 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_005	CNV	FRN	Fourniture de consommables informatiques au profit du Secrétariat d'Etat Chargé de la Gendarmerie Nationale	RAVOAHANGY RAHELINOROMALA LA	50 866 800,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_014	CNV	FRN	Lot N°01 :-Véhicules de la Direction Technique	RAHANTANIRINA MAMINTSOA CYNTHIA PATHY	49 944 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C

SEGN_015	AOR	FRN	Fourniture d'une vedette rapide à usage militaire au profit de poste de surveillance cotière de la gendarmerie nationale.	STE RONSART SARL	410 851 080,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_016	CNV	FRN	Fournitures de dix (10) ordinateurs de bureau core i3, douze (12) onduleurs 750 V-, douze (12) web 5 ports pour des matériels informatiques au profit de la gendarmerie nationale.	RASOARIMALALA VOAHIRANA	31 906 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_017	AOR	FRN	LOT N°03: Fourniture de cinquante (50) portes chargeurs de PA en cuir noir -Cent (100) Bretelles de transport d'armes pour FA-Cent (100) Bretelles de transport d'armes pour AKM- Cent (100) Bretelles de transport d'armes pour MAS 36	RABEARISON	69 996 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_019	AOO	FRN	LOT N°01 :Fourniture de deux (02) lits à 2 places en bois dure du pays, dix (10) Matelas éponge à une (01) place, deux (02) Matelas éponge à deux (02) places de 14 cm avec housse, deux (02) Matelas éponge à deux (02) places, un (01) lot de matériels pour chambre à coucher simple complets, deux (02) lots de matériels pour chambre à coucher confort complets, cinquante deux (52) mètres de tissus lourds avec motif, supérieur ou égale à 2,40m de hauteur, cent (100) mètres de Voile du jour	RASOLOFOMANANA HERITIANA GERARD	52 430 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_020	AOO	FRN	LOT N° 02: Fournitures de matériaux et matériels de réparation de bâtiments	RATSIMBAZAFY TOKY NYAINA	105 042 850,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_024	AOR	FRN	LOT N° 04: Fournitures des Tissus pour confection de divers effets.	RATIARAY HAINGO TANG-KI KAREN	714 024 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C

SEGN_025	AOO	FRN	Achat des Fournitures LOT N°01: Trois (03) Postes soudure électrique-deux (02) Postes soudure autogène-deux (02) crics professionnel de 10T- dix (10) crics portatifs de 2T- dix (10) pompes manuel- cinq (05) compresseurs domestique- une (01) meule électrique- un (01) sert à joint - un (01) marteau- quatre (04) fer à souder à froid-quatre (04) fer à souder - un (01) fer à souder avec pompe de soude et recharge- un (01) jeux de tournevis-une (01) lunette de soudure- un (01) ciseau électricien- cinq (05) pinces universelles - une (01) pince coupante- une (01) pince à dénuder- une (01) pince à sertir- deux (02) metrix numérique- une (01)échelle de 10m pliable	RAMANAMIZAKA MAHARIERA ANJARIANDO	34 999 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_027	AOO	FRN	LOT N° 01: Trente neuf (39) tables de bureau en mélamine à deux (02) caissons - trente quatre (34) tables de bureau mélamine à un caisson de 3 tiroirs- sept (07) tables de direction en ""L"" - quatre (04) tables pour ordinateur en mélamine - onze (11) tables ordinateur avec pose imprimante.-	PRISCA BEN SIDY DIT MOISE	79 714 000,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_002	CNV	TVX	Travaux de construction des murs de soutènements et clôture du bâtiment annexe du Secrétariat d'Etat Chargé de la Gendarmerie Nationale sis à Betongolo, Analamanga	RALAIVAO FARATIANA	137 993 856,00	Absence des assurances dans le contrat	C
SEGN_008	AOR	TVX	Lot n°01: Travaux de construction des bâtiments à usage de locaux de service du bâtiment annexe du Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale sis à Betongolo, Analamanga	ANDRIAMARO HAJAMALALA MARIE CELINE	618 998 436,00	Les qualifications particulières des candidats ont été supprimées du DAO par la CNM. Evaluation des offres simplifiée à cause de la suppression des qualifications particulières des candidats Absence des assurances dans le contrat	C

SEGN_021	AOR	TVX	LOT N° 18: Travaux de construction d'un (01) bâtiment à usage dortoir et salle d'étude pour le Centre de Formation des Unités Mobiles (CFUM) à IVATO-Analamanga.-	RAHARIZATOVO HARISOA RADO LALAINA	99 982 900,00	Les membres de la CAO vérifient d'autres documents que l'acte d'engagement et la garantie de soumission au moment de l'ouverture des plis, Seule la capacité financière est vérifiée L'AC notifie le candidat non retenu avant l'accord de la CNM, or la décision d'attribution est publiée après la décision de la commission, d'où l'AC ne respecte pas les dix jours de recours La garantie de bonne exécution est versée directement par le titulaire auprès du trésor Absence des assurances dans le contrat La gestion contractuelle est faite par le service bénéficiaire	C
SEGN_026	AOR	TVX	LOT N°03: Travaux de construction (01) bâtiment à usage locaux de service du Poste Avancé d'AMPARIHY/EST-Vangaindrano,- Atsimo/Atsinanana.-	RABOANARY ETIENNE	134 945 300,00	Les membres de la CAO vérifient d'autres documents que l'acte d'engagement et la garantie de soumission au moment de l'ouverture des plis, Seule la capacité financière est vérifiée L'AC notifie le candidat non retenu avant l'accord de la CNM, or la décision d'attribution est publiée après la décision de la commission, d'où l'AC ne respecte pas les dix jours de recours La garantie de bonne exécution est versée directement par le titulaire auprès du trésor Absence des assurances dans le contrat La gestion contractuelle est faite par le service bénéficiaire	C
SEGN_010	AOO	TVX	LOT N°02: Fourniture des autres que papiers.	RAZAFINDRAMANA NA ERIKA LAI	145 570 680,00	Décision d'attribution du marché postérieure à l'avis d'attribution (peut-être due à la précipitation) Améliorer le système d'archivage	C
SEGN_012	CNV	TVX	Travaux d'adduction d'eau de trois (03) batiments à usage locaux de service de l'Unité Spéciale Anti-Dahalo (USAD) BETROKA	ECOMET ENTRERISE ET COMPAGNIE	109 614 005,20	La garantie de bonne exécution est versée directement par le titulaire auprès du trésor Absence des assurances dans le contrat La gestion contractuelle est faite par le service bénéficiaire	C

4.3.2. Taux de conformité

La mission est arrivée à la conclusion que quatre-vingt-douze pour cent (92,86%) des marchés passés sont conformes, sept pour cent (7,14%) sont passés selon des procédures non conformes.

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement par types de marché comme présenté dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE MARCHÉ	CONFORME		NON CONFORME		TOTAL	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
FRN	20	90,91 %	2	9,09 %	22	78,57 %
TVX	6	100,00 %		0,00 %	6	21,43 %
TOTAL	26	92,86 %	2	7,14 %	28	100,00 %

4.4. AUDIT PHYSIQUE

Dans le cas spécifique de l'audit couvert par le présent rapport, et compte tenu du contexte limité de la mission, aucune inspection physique ne s'est tenue pour vérifier que les biens et services faisant l'objet des contrats ont bien été livrés en accord avec les termes contractuels et que les documents attestant de la conformité des livraisons ou travaux (certificats de réception provisoire) sont correctement établis

4.5. RECOMMANDATIONS

4.5.1. Pour l'Autorité contractante

Une première recommandation qui s'impose impérativement s'adresse aux instances de l'organe de la commande publique: la PRMP, les UGPM, et la CAO. Il s'agit pour leurs membres de se (re-)familiariser avec leurs propres modes opératoires tels qu'ils sont établis dans leurs guides respectifs et d'assurer effectivement leur application avec tout le formalisme requis par leur fonction fiduciaire du bien public. Différents thèmes apparaissent comme essentiels dans un programme de formation à l'adresse de ces instances gestionnaires:

- Rappel détaillé des dispositions telles qu'établies dans le Guide des UGPM, le Guide de l'Archivage, et le Guide des CAO;
- Rappel des principes fondamentaux formant la mesure de qualité de la gestion des procédures et de leur organisation;
- La définition des conditions optimales de participation et de qualification des candidats en relation avec les caractéristiques des travaux, biens et services à acquérir ainsi qu'avec les conditions d'exécution ou de livraison (adéquation des critères de qualifications techniques et financières requises pour assurer une procédure effectivement compétitive).

Reprenant de façon plus spécifique les constats mentionnés plus haut, les recommandations suivantes peuvent être établies:

- la fiabilité des déclarations de capacité financière doit être mieux assurée, soit par un lien avec les déclarations fiscales passées, soit par la production de certificats de réception mentionnant les montants contractuels de travaux achevés avec satisfaction;
- la publication des avis d'appel devrait aussi bénéficier d'une plus grande diffusion, en assurant que les lieux d'affichage est effective pour avoir la participation de tous les candidats intéressés;
- assurer la mise en application de la règle suspensive de 10 jours entre la notification et la signature du contrat;
- assurer le formalisme des relations entre CAO et PRMP par lesquelles, les membres de la CAO certifient individuellement toutes les déclarations contenues dans le rapport d'évaluation pour les avoir vérifié par eux-mêmes;
- la PRMP signe et date un PV de validation approuvant la recommandation explicite de la CAO;
- les archives devront inclure la liste des membres de CAO agréés et permettre aux auditeurs de vérifier cette agrégation et le quorum nécessaire à la validation des résultats de l'analyse et de l'évaluation des offres.
- Demander les différentes polices d'assurances spécifiées dans le cahier de clauses administratives générales avant le commencement du marché de travaux ;

4.5.2. Pour les organes de contrôle

- Sensibiliser et informer l'autorité contractante lors de l'établissement du PPM sur le principe du budget programme pour éviter les fractionnements du marché.
- Vérifier la mise à jour des PPM en se basant sur le PPM initial pour éviter l'acquisition des fournitures et prestations de services répétitives en utilisant le mode de computation des seuils de passation de marché.
- Vérifier le rapport d'évaluation des offres présenté par l'autorité contractante lors de l'engagement financier car les évaluateurs ne font pas de recoupement des informations produite par le candidat entre la capacité juridique, financière, technique

4.5.3. Pour l'organe de régulation

- Vérifier l'application du respect des profils techniques et des compétences requises pour les Personnes Responsables des Marchés Publics et les Unités de Gestion des Marchés Publics ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- Informer et former les intervenants dans le système de passation, les procédures applicables aux marchés publics, en particulier l'organe de la commande publique, les Ordonnateurs de dépenses, les co-contractants de l'administration.
- Appliquer des formations en pratique de conception, d'élaboration et de montage des dossiers d'appel d'offres, et la technique d'archivage pour les Unités de Gestion des Marchés Publics.
- Former les membres de la Commission d'Appel d'Offres sur le principe et la technique d'évaluation surtout la vérification des qualifications des candidatures.

4.6. PLAN D'ACTION DES RECOMMANDATIONS

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCE	FACTEURS DE RISQUE
Maitrise insuffisante de la réglementation des marchés publics par les membres de l'organe de la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation des fonctions entre la préparation, évaluation et contrôle - Nommer et rendre opérationnel tous les acteurs de la commande publique - A très court terme, organiser des modules de formation sur la planification et la passation des marchés au profit des membres de l'organe de la commande publique. - A moyen terme, élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la passation des marchés 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Publication insuffisante et taux de soumission des candidats faible	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les dispositions prévues par les textes réglementaires sur les lieux et les outils de publication - Publier les avis dans le JMP et faire de l'abonnement - Mettre des tableaux d'affichage dans le lieu de l'AC ainsi que dans les autres lieux appartenant au ministère 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>Autorités Contractantes + Suivi ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Carence documentaire due à l'absence d'un système physique de classement et d'archivage opérationnel des dossiers de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - A court terme mettre à jour le manuel de classement et d'archivage physique des documents des marchés publics. - Procéder sur la base de la nomenclature de classement mise à disposition par l'ARMP dans le manuel précité un système physique de 	<p>ARMP</p> <p>Autorités</p>	Immédiat	Non budgétisation de l'activité et mis à jour du manuel de classement à élaborer par l'ARMP

	classement et d'archivage centralisé de tous les documents relatifs aux marchés et contrats sous la responsabilité de la PRMP.	Contractantes		
--	--	---------------	--	--

V. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

5.1. DEROULEMENT DE LA MISSION

5.1.1. Entité cible

Ce rapport est le résultat de nos travaux d'audit conduits au siège du Ministère de Travaux Publics (MTP), du 29 avril au 17 mai 2019, sur les procédures de passation des Marchés Publics de l'année budgétaire 2018.

5.1.2. Echantillon

En phase préparatoire à la conduite de la mission au siège du MTP, et sur base des listes de contrats telles qu'établies sur le SIGMP, nous avons constitué un échantillon représentatif de contrats devant être soumis à l'audit.

La représentativité est assurée par une sélection de l'ordre de 15 à 20% en nombre et en montant au sein de chaque type de procédure de passation et de chaque nature de contrat (travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles). L'échantillonnage déterminé sur base des 238 contrats listés par le MTP pour l'année 2018, s'établit comme suit:

ECHANTILLON MTP

Type de Contrat	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants (millier d'Ariary)		
		Nmbre Total (1)	Nmbre Echant. (2)	Ratio % (2)/(1)	Montant Total (3) (X 1000)	Montant Echant. (4)	Ratio % (4)/(3)
TRAVAUX	AOO	24	9	37,5	21.385.591,7	11.199.246,0	52,4
	AOR	23	7	30,4	24.092.844,0	6.021.034,5	25,0
	APQ	2	2	100,0	846.044.091,4	846.044.091,4	100,0
	Affichage	35	6	17,1	10.999.488,4	1.805.249,3	16,4
Total Travaux		84	24	28,6%	902.522.025,5	865.069.621,2	95,8%
FOURNITURES	AOO	18	8	44,4	1.985.802,5	1.070.195,7	53,9
	Affichage	36	12	33,3	1.205.314,2	556.216,2	46,1
Total Fournitures		54	20	37,0	3.191.116,7	1.626.411,9	52,1
PRESTATIONS de SERVICES	AOO	2	2	100,0	136.899,9	136.899,9	100,0
	Affichage	94	33	33,6	1.457.227,2	593.221,0	40,7
	Achat Direct	1	0	0,0	15.131,3	0	0,0
	Gré à Gré	1	1	100,0	908.816,6	908.816,6	100,0
Total Services		98	36	36,7	2.518.075,0	1.638.937,5	65,1
PRESTATIONS INTELLECT..	AMI	2	1	50,0	998.572,8	799.072,8	80,0
Total PI		2	1	50,0	998.572,8	799.072,8	80,0
TOTAL MTP		238	81	34,03%	909.229.780,0	869.134.043,5	95,5%

5.2. CONSTATS

Ce rapport met l'accent surtout sur les ponts faibles de l'autorité contractante qui ultérieurement feront l'objet de recommandations

Sur les quatre-vingt et un (81) contrats de l'échantillon initialement sélectionné, seuls 34 contrats ont été mis à la disposition des auditeurs, mais cela n'a pas empêché les auditeurs d'émettre leurs avis car les constatations au non-respect du code sont répétitives.

La grosse lacune du MTP est à mettre au compte de l'archivage car aucun document de marché vérifié n'est complet c'est-à-dire que le taux d'incomplétude des pièces est de 100%. Cette incomplétude des dossiers de marché s'explique non seulement par un mauvais classement mais aussi par le non-respect des textes règlementaires ; et on a qualifié ces faits comme des procédures non documentées (**ND**) dans le tableau synoptique des résultats. Malgré cette incomplétude de documents, les auditeurs ont toutefois pu constater les nombreuses anomalies dénotant de vraisemblables irrégularités permises par une organisation et des pratiques défaillantes, aussi bien dans certains cas, provoquées par des régularisations révélées par les incohérences de dates (date de PV de la CNM recommandant la procédure à suivre, alors que la procédure en question a été déjà effectuée plusieurs mois auparavant ou le cas où des candidats ayant reçu leur lettre d'invitation le même jour alors qu'ils siègent dans trois Régions différentes de Madagascar,...).

On attire aussi l'attention sur l'usage de pratiques affectant gravement la crédibilité du caractère compétitif du système et de là, ses performances sur le plan de l'économie.

5.2.1. Sur le côté organisationnel :

- les membres de la CAO, lors de l'ouverture des plis, vérifient en même temps les documents de qualification des candidats qui ne devraient être contrôlés que lors de l'évaluation. Et lors de la qualification, ils examinent tous les dossiers des candidats au lieu de celui qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Les décisions de nomination des PRMP sont non archivées, alors qu'il existe deux PRMP, une pour les travaux et une autre pour les fournitures et prestations et cette dernière vient d'être nommée récemment, ce qui est contraire au code des marchés publics en son article 11 III.
- Absence du Gestionnaire d'Activité et présence des membres de la Commission d'Appel d'Offre (#005) au moment de la réception.
- Les chèques utilisés comme caution de soumission ne sont pas retournés et restent classés dans les archives (#050, #067)
- Lancement de procédure sans garantie de financement (#080), pénalisant les candidats car la préparation des dossiers de candidatures engendrent énormément de frais.
- Présence des membres de l'UGPM pendant l'ouverture des plis

5.2.2. Concernant le système d'information

- Le non-respect des règles de publicité et d'information pourrait être synonyme de collusion ou de fraude :
 - o Aucun document ne permet de savoir l'effectivité de la publicité des avis de consultation ou attribution
 - o de même, aucun document n'atteste l'information des candidats non retenus

5.2.3. Les constats sur les procédures de passation des marchés publics:

- Le non-respect des règles de computation des seuils (opération pour les travaux et homogénéité pour les fournitures) amenant à la simplification des procédures de passation à raison du montant du marché, c'est-à-dire que la réglementation est détournée par le découpage de l'achat public en plusieurs marchés, générant ainsi des fractionnements abusifs sur l'entretien et réparation des véhicules administratifs (#2, #005, #022, #030, #046)
- Procédure d'appel d'offre restreint et avenant sans accord et avis de l'organe chargé du contrôle des marchés publics (#056, #057, #073).
- Evaluation de manifestation d'intérêt non matérialisée (#081)
- Les constats suivants sont des cas suspects de collusion ou de fraude, des procédures factices et/ou de concurrence fictive
 - o Gestion contractuelle incohérente avec le CCAG, l'enjeu financier du marché et délai d'exécution : absence de garantie de bonne exécution et/ou de souscription à des polices d'assurance (#001, #028, #035, #038)
 - o Les informations sur les Avis Spécifique d'Appel Public à la Concurrence et sûrement sur les dossier de consultation (qui souvent ne sont pas inclus dans l'archivage) ne permettent qu'aux prestataires avertis (donc élimination de toute concurrence) de savoir précisément l'objet de l'achat car si l'on prend par exemple tous les entretiens et réparations de véhicules administratifs, les auditeurs à la fin de leur vérification ne trouvent pas d'indication sur la marque, modèle et autres types du véhicule objet d'entretien et réparation ; la location de voiture (#050) où l'itinéraire n'apparaît même pas dans le contrat
 - o Absence d'application des règles d'équité et de transparence dans le cas où les candidats non retenus n'ont pas été informés et/ou de ne pas appliquer de période suspensive de 10 jours permettant un éventuel recours, entre la notification et la signature de contrat (#014, #28, #040, #046, #057, #058, #081);
 - o l'évidence de documents de soumissions de différents fournisseurs, vraisemblablement produits par la même imprimante et/ou même photocopieuse (#006, #012, #014, #046..) ainsi que des incohérences de dates (notification postérieure à la réception)

- Les critères de qualification fixés dans le DCP sont relativement simples n'exigeant pas de critères spécifiques (expériences, chiffres d'affaires annuels, moyens humains à disposition, ...)
- Régularisation de procédure du fait de l'incohérence de date de constatation technique avec celle du lancement de la procédure d'achat public (#031).
- L'existence de deux ordres de services différents dont les dates sont espacées de plusieurs mois sans explication consistante de la part de l'autorité contractante laisse penser à un délai d'exécution non respecté et régularisé par un deuxième ordre de service plus tard (#036, #065, #071), lorsqu'aucun document de mise en demeure ni pénalité, ni sursis d'exécution, ni remise de pénalité ne soit inclus dans le dossier, de plus les garanties de bonne exécution et retenues de garantie sont apurées avant la réception définitive (#071)
- Les documents requis pour attester des qualifications d'ordre financier ne sont pas fiables car résultant de déclarations simples du soumissionnaire. Les déclarations de chiffres d'affaires contredisent le statut présumé de non assujettissement à la TVA sans que la situation ne soit éclaircie en phase d'évaluation des offres (#037, #058, #080).
- Enregistrement du marché après la réception (#054)
- Sur 98% des échantillons vérifiés, il n'y a qu'une petite différence de l'ordre de moins de 1% entre le montant prévisionnel et celui du montant du marché exécuté, donc on soupçonne fortement que les prestataires ont eu connaissance du montant estimatif bien avant les débuts des procédures et ajustent leurs prix en conséquence. Cette pratique fait payer à l'Etat plus que la valeur des produits sur le marché et nuit beaucoup à l'économie.
- Des prestataires ont reçu leur lettre d'invitation le même jour dans trois régions différentes de Madagascar, d'où suspicion de collusion et de procédure factice. (#055)
- la très faible participation des candidats potentiels aux procédures ouvertes (AOO, CVN) pour des contrats de travaux peu complexes situés dans les grandes villes ou dans ses environs (#065, #073) et de fournitures de produits de grande consommation
- Absence de documents de présélection lors des procédures d'appel d'offre restreint (#080)
- L'exécution de l'unique prestation intellectuelle (#081) semble fictive car il est inimaginable que des prestations qui se tiennent dans quatre lieux différents, géographiquement très éloignés soient réalisées dans un délai très court.

- A l'évaluation des offres :
 - o L'examen de la conformité des documents essentiels lors de l'évaluation des offres par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, ne reflète pas la conformité de l'Acte d'Engagement des candidats, mais seulement s'il est fourni ou non
 - o le candidat unique est désigné titulaire alors qu'à l'examen de son dossier, il ne satisfait pas toutes les conditions de qualification (#065)
 - o Quorum non atteint des membres de la CAO effectuant l'évaluation des offres (#036)
 - o -Beaucoup de critères sont vérifiés lors de l'ouverture des plis comme par exemple l'existence du coefficient de majoration des déboursés K1 ??? etc...
 - o Vérification de la qualification par les membres de la Sous-Commission Technique d'Evaluation (SCTE) (#054, #076)

5.2.4. Sur les archivages

Au cours de la réalisation de nos travaux, nous nous sommes confrontés à une situation où les informations ne sont pas disponibles. A titre illustratif, des documents comme certains Ordres de Service ne sont pas retrouvés, des contrats de marché dont certaines dates de signatures ne sont pas mentionnées. Cet état de fait ne permet pas de mieux apprécier les degrés de performance des acteurs intervenant dans la chaîne de la commande publique dans la mesure où certains indicateurs de performance ne peuvent être déterminés.

Sur 34 dossiers consultés, 04 dossiers, soit douze pour cent (11,76 %) n'ont pu être audités pour carence documentaire :

TYPE DE MARCHE	NON DOCUMENTE	
	NOMBRE	TAUX
FRN	3	50,00 %
PI	0	0,00 %
PS	0	0,00 %
TVX	1	0,71 %
TOTAL	4	11,76 %

5.2.5. Sur les recours

Il faut aussi noter que sur la base des différentes irrégularités relatées ci-dessus, aucun candidat ayant participé aux commandes publiques lancées par le Ministère des Travaux Publics n'a

engagé de recours auprès de l'ARMP au cours de l'année budgétaire 2018, corroborant ainsi l'aspect fictif des procédures

Les constats sont suffisants pour attester d'un système de passation de marchés totalement ineffectif dans ses objectifs et même favorisant des pratiques irrégulières. Il n'est donc pas surprenant que le système en place au Ministère des Travaux Publics ne soit pas considéré comme crédible par les entrepreneurs et fournisseurs et prestataires les plus qualifiés sur le marché. La pratique de procédures sans compétition effective tend évidemment à gonfler les prix dans des conditions budgétaires déjà difficiles

5.3. TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS

5.3.1. Résultats détaillés

MTP

EXERCICE 2018

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS

TRAVAUX

# Fiche	Procéd.	Objet du Contrat	Titulaires	Contrat (Ar/ TTC)	Opinion	Code
1	AOPQ	Travaux de bitumage de la RN5 A Ambilobe-Vohemar	CHINA RAOD & BRIDGE CORPORATION	9766 024 842,29	DEUX candidats Le PV de pré-qualification de la CAO constatant la non-qualification de l'autre candidat n'est pas trouvé dans le dossier. Existence de documentation en langue chinoise	NC
029	AOR	Travaux de réhabilitation de l'axe de la RN34 Antsirabe-Miandrivazo (220km) suite au passage du cyclone AVA	MIMOSA BOIS BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	620 550 000,00 (Montant estimatif : 625 550 000,00)	TROIS invitations Garantie de bonne exécution et souscription d'assurance par l'entrepreneur non appliquées	NC
035	CVN	Travaux de traitement des points noirs entre la Commune Rurale de Marofarihy et Vinanintelo dans la Région de VatovavyFitovinany	ENTREPRISE HORIZON	398 919 772,50 (Montant estimatif : 400 000 000,00)	UN candidat DAO non présenté. Délai d'exécution dépassant 90 jours sans garantie de bonne exécution	NC
036	CVN	Entretien de la route Ambatomandeha-AmbohimailalaAnalamanga	CBON ANDRIAMANANORO Herivelonjato	496 981 200,00 (Montant estimatif : 498 000 000,00)	TROIS candidats Quorum non atteint des membres de la CAO (deux) lors de l'évaluation. Absence de dossier de consultation. Existence de deux (02) OS différents daté à trois mois d'intervalle	NC

037	CVN	Travaux d'urgence sur la RNT 20 du PK 20 Antanambao-Manampotsy	RATIARISON MAMY ARTHUR	199 716 000,00 (Montant estimatif : 235 000 000,00)	Une seule offre. Marché non engagé	Sans opinion
038	CVN	Travaux de pavage de la ruelle entre OSTIE et la Cité Gallois à Anosy dans la ville d'Antananarivo	RANAIVOSON ONIMALALA	266 911 560.00 (Montant estimatif : 267 000 000,00)	DEUX offres Dossier de consultation non documenté Absence de garantie de bonne exécution, vu la consistance financière de l'offre	NC
055	AOR	Travaux de réhabilitation de la RNT 18 Vangaindrano-MidongyBefotaka suite au passage du cyclone AVA	CHAN SUI YANG SERGE	674 792 490,00 (Montant estimatif : 675 000 000,00)	TROIS invités Procédure factice	NC
056	AOR	Travaux de traitement des points critiques sur la RN44 à Antanimafy PK91+900 à PK92+400 dans le cadre de travaux de construction de la RN44 (Phase II) suite au passage du cyclone AVA	RAMIARINJAONA Rodolphe	719 796 480,00 (Montant estimatif : 720 000 000,00)	TROIS invités Procédure non règlementaire	NC
057	AOR	Travaux de réparation d'urgence des rues d'Antananarivo suite au passage du cyclone AVA repartis en six (06) lots: - Lot1: Axe Iavoloha à Anosy	RAZAFINDRAMANANA ALBERTINE IHARISOA (ENTREPRISE IHARISOA)	499 915 920,00 (Montant estimatif : 2 600 000 000,00 pour tous les lots)	TROIS invités Procédure non règlementaire	NC
058	AOR	Travaux d'urgence de rétablissement de la RIP62 reliant Ambatolaona vers la Résidence Mantasoa dans le District de Manjakandriana suite au passage du Cyclône AVA	RARIVO VALERIE NADIA	764.994.000,00 (Montant estimatif : 765 000 000,00)	TROIS invités Procédure non règlementaire	NC

065	AOO	Travaux d'entretien et de réparation de la route reliant ANDRANOMENA et AMBATOLAMPY dans la Région d'ANALAMANGA	RAVONTSALAMA Patricia (Ese ALIA)	864 982 800,00	UNE offre titulaire non qualifié Délai d'exécution non respecté, soupçon de collusion	NC
071	AOO	Travaux d'entretien des routes dans la ville d'Antananarivo répartis en quatre lots : Lot 1 : Axe 67 Ha – Antohomadinika – Hotel Manga – Analakely – Ampefiloha – Antanimena – Ankadifotsy – Ambatonilita – Anosy	BAT FUTUR	1.199.997.600,00 (Montant estimatif : 3 660 000 000,00 pour tous les lots)	UNE offre Il est inconcevable qu'un tel marché ne puisse intéresser qu'un seul candidat Aucune réception n'a été effectuée jusqu'au jour de l'audit	ND
073	AOO	Travaux d'urgence pour bétonnage carrefour, environ adventiste Toamasina dans la région Atsinanana	RAKOTOZAFY ArisijaAndriamampindra	1 619 723 490,60 (Montant estimatif : 1 620 000 000,00)	DEUX offres Avenant sans avis de la CNM	NC
080	AOR	Travaux d'urgence de réparation de la route pour prévenir les dégâts de la saison de pluie 2018-2019 repartis en dix (10) lots : Lot 5: Travaux d'entretien des routes dans la ville d'Antananarivo Axe Ambodivonkely- Andranomena- Ampasapito- devant APMF, Telma Alarobia- Ampasika- Ankadimbahoaka- TsimbazazaAnkaditoho- AmbanidiaHotel	IPS - M SARLU	1 743 454 212,00 (Montant estimatif : 16 580 000 000,00 pour tous les lots)	TROIS invités Absence de présélection de candidats Entreprises à régime fiscal incohérent avec leurs chiffres d'affaire.	NC
FOURNITURES						

02	CVN	Fourniture et livraison des matériels d'impression	RASOLOMAMPIONONA MAMIMALALA MARIE ELIANNE	79 599 000,00 (Montant estimatif : 79 600 000,00)	DEUX candidats Mode de passation non adapté en raison du non-respect de la règle d'homogénéité	NC
054	CVN	Achat des quatre (04) ordinateurs portables et cinq (05) ordinateurs de bureau (lot1)	RAZAFIMALALA BERNARDINE	42 120 000,00	DEUX offres Le contrat est enregistré après réception	NC
060	AOO	Fourniture et livraison des matériels techniques	RAKOTONIRINA JEROME (Etablissement SAHOLINIRINA)	106940 000,00	DEUX offres	ND
061	AOO (à commande)	Fourniture et livraison des matériels informatiques (à commande)	RAKOTONIRINA JEROME	196 500 000,00 (Montant estimatif : 160 400 000,00 et à moins de 1% du crédit ouvert suivant TEF)	Défaut d'archivage	ND
067	AOO	Fourniture et livraison de trois (03) véhicules administratifs 4x4 double cabine	SOCIETE CITRANS SARLU	349 920 000,00	UNE offre Marché non exécuté mais la garantie de soumission est toujours tenue auprès de l'OCP	ND
076	AOO	Fourniture et livraison d'un (01) véhicule administratif	RANDRIAMAMPIANINA Fenitra	79 972 800,00 (Montant estimatif : 80 000 000,00)	UNE offre Appel d'offre devant être déclaré infructueux car le candidat ne devrait pas être qualifié Paiement rejeté par le Trésor	NC

PRESTATIONS DE SERVICES

005	CVN	Entretien et réparation du véhicule administratif 8668 TAK	VOAHANGILALAO Jeanine	18.990.000,00 (Montant estimatif : 19 000 000,00)	UN candidat Procédure factice car aucun moyen de savoir sur tous les documents la marque, le modèle, le type de véhicule et son numéro VIN (Vehicle Identification Number)	NC
006	CVN	Entretien et réparation du VA N°8591 TS	VOAHANGILALAO Jeanine	18.492.000,00 (Montant estimatif : 18 500 000,00)	DEUX candidats Procédure factice et concurrents fictifs : aucun moyen de savoir sur tous les documents la marque, le modèle, le type de véhicule et son numéro VIN (Vehicle Identification Number) et différents fournisseurs, vraisemblablement produits par la même photocopieuse et/ou imprimante	NC
012	CVN	Entretien et réparation du véhicule administratif n° 8264 TS	RABEROAKA Julien Victor (Ese MANAFO)	18 500 000,00 (Montant estimatif : 19 000 000,00)	DEUX candidats Même opinion que précédemment sur les entretiens et réparations des véhicules administratifs	NC
014	CVN	Entretien et réparation du véhicule N°5251 WWT	ANDRIANAVALONA PATRICIA	19.914.000,00 (Montant estimatif : 20 000 000,00)	DEUX candidats Même opinion que précédemment sur les entretiens et réparations des véhicules administratifs	NC
018	CVN	Entretien et réparation du COMPACTEUR SAKAI	Ese HARY	19.970.000,00 (Montant estimatif : 20 000 000,00)	Même opinion que précédemment sur les entretiens et réparations des véhicules administratifs	NC
022	CVN	Entretien et réparation du véhicule administratif 0998 TAL	ANDRIAMAHENINA RivoHaridera	17.497000,00 (Montant estimatif : 17 500 000,00)	UN candidat Même opinion que précédemment sur les entretiens et réparations des véhicules administratifs	NC

028	CVN	Entretien et réparation du véhicule administratif N° 3618 TL	MIANDRY ALINE BERTHINE	6.995.000,00 (Montant estimatif : 7 000 000,00)	TROIS candidats Même opinion que précédemment sur les entretiens et réparations des véhicules administratifs	NC
030	CVN	Entretien et réparation du véhicule administratif n° 0998 TAL	TSARASAINA Rolande	18.995.000,00 (Montant estimatif : 19 000 000,00)	TROIS candidats Même opinion que précédemment sur les entretiens et réparations des véhicules administratifs	NC
031	CVN	Entretien et réparation du véhicule administratif N°0598 TAL	Ese MIMO	18.495.000,00 (Montant estimatif : 18 500 000,00)	UN candidat Même opinion que précédemment sur les entretiens et réparations des véhicules administratifs	NC
040	CVN	Entretien et réparation VA N°2553 TAB	ANDRIAMAHENINA RIVO Haridera	19.985.000,00 (Montant estimatif : 20 000 000,00)	DEUX offres Procédure factice et concurrents fictifs : aucun moyen de savoir sur tous les documents la marque, le modèle, le type de véhicule et son numéro VIN (Vehicle Identification Number) et différents fournisseurs, vraisemblablement produits par la même photocopieuse et/ou imprimante La lettre d'information du candidat retenue est datée le même jour que la date de l'OS (07/12/2018)	NC
046	CVN	Entretien et réparation du véhicule administratif 8668 TAK	VOAHANGILALAO Jeanine	15 995 000,00	DEUX offres Procédure factice et concurrents fictifs : aucun moyen de savoir sur tous les documents la marque, le modèle, le type de véhicule et son numéro VIN (Vehicle Identification Number) et différents fournisseurs, vraisemblablement produits par la même photocopieuse et/ou imprimante	NC

050	CVN	Location de véhicule tout terrain pour déplacements contrôle et réception des travaux	RAZANAMAMPANDRY NOROSOA SYLVIE	23 700 000,00	UNE offre Procédure factice	NC
064	AOO	Entretien et réparation du moteur pour Bac	RAZANAMAMPANDRY NOROSOA SYLVIE	40 999 998,00 (Montant de l'offre à moins de 1% du crédit ouvert suivant TEF)	UNE offre Spécification technique non détaillé	NC
PRESTATIONS INTELLECTUELLES						
081	AMI	Mise à jour de l'étude et maîtrise d'œuvre de voie de chantier du Port de Toamasina	SOCIETE D'ETUDES ET D'ASSISTANCE AUX PROJETS	799 072 800,00 (Montant estimatif : 800 000 000,00)	CINQ manifestations, QUATRE invités et propositions reçues La procédure de sélection apparaît conforme mais l'exécution est invraisemblable (prestations en 15 jours dans 4 zones géographiques différentes et éloignées les unes des autres) et dénote l'irrégularité d'une procédure factice.	NC

5.3.2. Taux de conformité

En résumé, comme l'illustre le tableau synoptique des résultats, on peut établir par type de marché les statistiques suivantes :

TYPE DE MARCHÉ	CONFORME		NON CONFORME		TOTAL	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
FRN	0	0,00 %	3	100,00 %	3	10,34
PI	0	0,00 %	1	100,00 %	1	3,45
PS	0	0,00 %	13	100,00 %	13	44,83
TVX	0	0,00 %	12	100,00 %	12	41,38
TOTAL	0	00,00 %	29	100,00 %	29	100,00

5.4. AUDIT PHYSIQUE DES MARCHES EXECUTES

Dans le cas spécifique de l'audit couvert par le présent rapport, et compte tenu du contexte limité de la mission, aucune inspection physique ne s'est tenue pour vérifier que les biens et services faisant l'objet des contrats ont bien été livrés en accord avec les termes contractuels et que les documents attestant de la conformité des livraisons ou travaux (certificats de réception provisoire) sont correctement établis.

5.5. RECOMMANDATIONS

5.5.1. Pour l'Autorité contractante

- Veiller à l'archivage de tous les documents nécessaires et exigés dans les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics. Prévoir des salles d'archive avec du matériel de classement adéquat. C'est-à-dire qu'il convient de prendre des décisions nécessaires afin que le maximum de données puisse être obtenu et que tous les documents soient suffisamment renseignés et archivés
- Le caractère critique des constats d'organisation défailante et de pratiques inadéquates et même irrégulières appellent à une remise en question des organes gestionnaires. Il semble qu'une reprise en main de toute la structure gestionnaire, avec un rappel détaillé des objectifs du mandat et des performances attendues soit un point de départ à des efforts de formation capable de restaurer les capacités des instances UGPM/PRMP/CAO et leur fonctionnement conforme à la loi et à l'intégrité élémentaire de gestion.
- Il sera alors nécessaire de (re-)familiariser les gestionnaires avec leurs propres modes opératoires tels qu'ils sont établis dans leurs guides respectifs (comme les dispositions nécessaires afin que le maximum des données puisse être obtenu et que les documents soient suffisamment renseignés et archivés) et d'assurer effectivement leur application avec tout le formalisme requis par leur fonction fiduciaire du bien public. Différents thèmes apparaissent comme essentiels dans un programme de formation à l'adresse de ces instances gestionnaires:
 - o Rappel détaillé des dispositions telles qu'établies dans le Guide des UGPM, le Guide de l'Archivage, et le Guide des CAO;
 - o Rappel des principes fondamentaux formant la mesure de qualité de la gestion des procédures et de leur organisation;
 - o La définition des conditions optimales de participation et de qualification des soumissionnaires en relation avec les caractéristiques des biens et services à acquérir ainsi qu'avec les conditions d'exécution ou de livraison (adéquation des critères de recevabilité administrative, de qualifications techniques et financières requises pour assurer une procédure effectivement compétitive).
- Considérant les conditions déplorable de gestion rencontrées lors de la mission d'audit sur le terrain, la conduite d'audit s'impose avant tout comme le révélateur des conditions d'organisation et de pratiques en vue de définir les actions correctives susceptibles d'instaurer progressivement de meilleures pratiques de gestion. La poursuite de tels exercices par le corps d'auditeurs de l'ARMP, apparaît comme le moyen le plus directement efficace à identifier les défaillances dans la pratique et à en définir les remèdes.

Reprenant de façon plus spécifique les constats mentionnés plus haut, les recommandations suivantes peuvent être établies:

- L'application des articles stipulés dans le CCAG, qui est un document annexe du contrat, doit être effective
- Exigence des garanties de bonne exécution sur les travaux dont les risques s'ils surviennent auraient des impacts considérables à tous les niveaux sur l'économie toute entière.
- D'après les articles 11 et 12 du décret 2006-344 portant constitution, composition, attribution et fonctionnement de la commission d'appel d'offres, le quorum pour la validité des délibérations de la CAO est de deux tiers des membres (i.e. trois évaluateurs minimum) et leurs décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.
- Les informations et renseignements qui doivent être vérifiés et lus publiquement lors de l'ouverture des plis sont :le nom du candidat, l'existence ou non de l'acte d'engagement, le montant de l'offre hors taxe et TTC, les rabais s'ils existent et la présence ou non de la garantie de soumission si requise
- L'avis favorable accordé par la CNM sur le PPM et AGPM ne suffit pas pour procéder à un appel d'offres restreint; un rapport justifiant ce choix de mode de passation devrait être soumis à la CNM avant le lancement de la procédure d'après l'article 38 IV du code des marchés publics. L'avis de la CNM est aussi exigé avant de procéder à un avenant de marchés.
- la fiabilité des déclarations de capacité financière doit être mieux assurée, soit par un lien avec les déclarations fiscales passées, soit par la production de certificats de réception mentionnant les montants contractuels de travaux achevés avec satisfaction;
- Avant de lancer un Appel d'offres, demander aux bailleurs la disponibilité des ressources pour ne pas trop pénaliser financièrement les candidats à cause des frais engendrés par la préparation et l'achat des dossiers de consultation, car le montant de ce dernier n'est pas remboursable d'après les textes.
- assurer le formalisme des relations entre CAO et PRMP par lesquelles,
 - o les membres de la CAO certifient individuellement toutes les déclarations contenues dans le rapport d'évaluation pour les avoir vérifié eux-mêmes;
 - o la PRMP signe et date un PV de validation approuvant la recommandation explicite de la CAO;
 - o les archives devront inclure la liste des membres de CAO agréés et permettre aux auditeurs de vérifier cette agrégation et le quorum nécessaire à la validation des résultats de l'analyse et de l'évaluation des offres.

- L'acquisition de prestations de services répétitives, telles que les entretiens de véhicules administratifs concernant les interventions simples d'entretien courant, doit se concevoir par le biais de procédures regroupant par exemple les véhicules par marques sur des périodes annuelles sous des conditions de prix préétablies. Idéalement, les procédures d'acquisitions de véhicules devraient inclure les entretiens courants nécessaires au moins pour trois ans.

5.5.2. Pour l'organe de Régulation

Donner les outils intellectuellement nécessaires aux Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) pour qu'elles soient reconnues comme des professionnelles en matières de passation de marchés

5.5.3. Pour les organes de Contrôle

Verifier systématiquement les montants des prix unitaires et la décomposition du prix global et forfaitaire afin d'éviter qu'ils soient exorbitants

5.6. PLAN D'ACTION DES RECOMMANDATIONS

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES	ECHEANCE	RISQUES
Infractions aux principes généraux des Marchés Publics	Interpeller les responsables hiérarchiques d'instance supérieure	ARMP	immédiat	Grand impact sur le plan économique pour la Nation toute entière
Maîtrise insuffisante des procédures et des réglementations en marché publics	<ul style="list-style-type: none"> - A court terme, organiser des modules de formation sur la passation des marchés au profit des membres de l'organe de la commande publique - A moyen terme, élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la passation des marchés 	ARMP	immédiat	Marchés publics inefficace et inefficiente
Incomplétude de l'archivage	(re-)familiariser les responsables avec les modes opératoires tels qu'ils sont établis dans les guides (comme les dispositions nécessaires afin que le maximum des données puisse être obtenu et que les documents soient suffisamment renseignés et archivés)	PRMP, UGPM CAO	Immédiat	D'autres autorités contractantes vont aussi penser qu'avoir des dossiers incomplets n'est pas dommageable. Dissimulation d'infractions commises

VI. Région DIANA

5.1. DEROULEMENT DE LA MISSION

6.1.1. Entité cible

La mission a débuté le 20 mai et s'est achevée le 31 mai 2019 dans le Chef-lieu de la Région Diana et s'est portée sur la revue des procédures de passation de marchés conduites durant l'année fiscale 2018 au niveau des Directions et Services Techniques Déconcentrés, Etablissements publics et Collectivités Territoriales Décentralisées, dont :

Direction Régionale des Finances et du Budget
Direction Régionale de la Santé Publique
Direction Régionale de l'Education Nationale
Direction Régionale et Inter Régionale des Travaux Publics
Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement
Direction Régionale de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé
Direction Régionale des Mines et des ressources stratégiques
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
Direction Régionale du Commerce et de la Consommation
Direction Régionale de la Sécurité Publique
Direction Régionale de la Défense Nationale (SRI 7)
Direction Régionale des Transports et de la Météorologie
Circonscription de la Gendarmerie Nationale
Direction Régionale de la Population et de la Protection Sociale et Protection de la Femme
Direction Régionale des Ressources Halieutiques et de la Pêche
Direction Régionale de l'Intérieur et de la Décentralisation
Direction Régionale de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales
Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Ministère de la Justice :

- Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire
- Tribunal Financier de Diego Suarez

Commune Urbaine de Diego Suarez
Commission Electorale Nationale Indépendante
Centre Hospitalier Universitaire Tanambao I Antsiranana
Centre Hospitalier Universitaire Place Kabary Antsiranana

En dépit de la disponibilité et de la bonne collaboration de l'Autorité Contractante, la question du classement et de l'archivage des documents a énormément gêné le déroulement de la mission compte tenu des temps de recherche des dossiers parfois très longs.

6.1.2. Echantillon

L'échantillon de l'audit a porté sur cent cinquante-six (156) des cinq cent vingt-six (526) marchés de la liste de base dans le SIGMP soit un taux de vingt-neuf pour cent (29,66%).

Le montant des marchés présentés pour l'audit au titre de l'exercice budgétaire 2018, s'élève à Ariary 5 319 468 349,90. Il est principalement réparti comme suit :

- Trente-cinq (35) marchés de travaux, pour un montant de un milliard trente cent quatre-vingt-un millions quatre cent soixante-quatorze mille six cent soixante un Ariary quatre-vingt-dix (1 381 474 661,48) ;
- Cent un (101) marchés de fournitures, pour un montant de trois milliards cent vingt-quatre millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Ariary quarante-deux (3 124 859 578,42) ;
- Dix-sept (17) contrats de prestations de services, pour un montant de sept cent soixante-onze millions neuf cent soixante-quatorze mille cent dix Ariary (771 974 110,00) ;
- Trois (03) contrats de prestation intellectuelle, pour un montant de quarante un millions cent soixante mille Ariary (41 160 000,00).

TABLEAU DES ECHANTILLONS

TOTAL ECHANTILLON							
Type de Contrat	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants		
		Nbre Total (1)	Nbre Echant. (2)	Ratio % (2)/(1)	Montant Total (3)	Montant Echant. (4)	Ratio % (4)/(3)
TRAVAUX	AOO	6	1	16,67	474 486 877,92	180 000 000,00	37,94
	Affichage	56	30	53,57	1 690 669 325,64	1 157 047 819,48	68,44
	MGG	1	1	100,00	36 595 000,00	36 595 000,00	100,00
	Achat direct	4	3	75,00	11 003 842,00	7 831 842,00	71,17
Total Travaux		67	35	52,24	2 212 755 045,56	1 381 474 661,48	62,43
FOURNITURES	AOO	13	6	46,15	1 546 500 976,00	1 011 015 500,00	65,37
	Affichage	327	92	28,13	4 910 219 184,19	2 112 344 078,42	43,02
	Achat direct	32	3		22 152 274,00	1 500 000,00	6,77
Total Fournitures		372	101	27,15	6 478 872 434,19	3 124 859 578,42	48,23
PRESTATIONS de SERVICES	AOO	13	7	53,85	925 909 800,00	640 011 300,00	69,12
	Affichage	54	10	18,52	363 364 290,40	131 962 810,00	36,32
	Achat direct	6	0	0,00	5 430 000,00	-	0,00
Total Services		73	17	23,29	1 294 704 090,40	771 974 110,00	59,63
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	AMI	14	3	21,43	158 013 080,00	41 160 000,00	26,05
Total PI		14	3	21,43	158 013 080,00	41 160 000,00	26,05
TOTAL DIANA		526	156	29,66	10 144 344 650,15	5 319 468 349,90	52,44

1- ECHANTILLON SERVICE DECONCENTRE (STD)

Type de Contrat	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants		
		Nbre Total	Nbre Echant.	Ratio %	Montant Total	Montant Echant.	Ratio %
		(1)	(2)	(2)/(1)	(3)	(4)	(4)/(3)
TRAVAUX	AOO	6	1	16,67	474 486 877,92	180 000 000,00	37,94
	Affichage	51	27	52,94	1 609 118 605,64	1 082 821 019,48	67,29
	MGG	1	1	100,00	36 595 000,00	36 595 000,00	100,00
	Achat direct	4	3	75,00	11 003 842,00	7 831 842,00	71,17
Total Travaux		62	32	51,61	2 131 204 325,56	1 307 247 861,48	61,34
FOURNITURES	AOO	13	6	46,15	1 546 500 976,00	1 011 015 500,00	65,37
	Affichage	293	81	27,65	4 452 781 717,17	1 923 848 151,40	43,21
	Achat direct	28	0	0,00	19 653 274,00	-	0,00
Total Fournitures		334	87	26,05	6 018 935 967,17	2 934 863 651,40	48,76
PRESTATIONS de SERVICES	AOO	10	4	40,00	649 928 500,00	364 030 000,00	56,01
	Affichage	48	9	18,75	285 589 690,00	95 152 810,00	33,32
	Achat direct	4	0	0,00	2 950 000,00	-	0,00
Total Services		62	13	20,97	938 468 190,00	459 182 810,00	48,93
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	AMI	14	3	21,43	158 013 080,00	41 160 000,00	26,05
Total PI		14	3	21,43	158 013 080,00	41 160 000,00	26,05
TOTAL		472	135	28,60	9 246 621 562,73	4 742 454 322,88	51,29

2- ECHANTILLON EPN (CENI, CHU, CHUT)							
Type de Contrat	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants		
		Nbre Total (1)	Nbre Echant. (2)	Ratio % (2)/(1)	Montant Total (3)	Montant Echant. (4)	Ratio % (4)/(3)
TRAVAUX	Affichage	4	2	50	37 270 720,00	29 946 800,00	80,35
Total Travaux		4	2	50	37 270 720,00	29 946 800,00	80,35
FOURNITURES	Affichage	20	8	40	198 186 667,02	97 495 927,02	49,19
	Achat direct	4	3	75	2 499 000,00	1 500 000,00	60,02
Total Fournitures		24	11	45,83	200 685 667,02	98 995 927,02	49,33
PRESTATIONS de SERVICES	AOO	1	1	100	102 544 500,00	102 544 500,00	100,00
	Affichage	5	1	20	53 773 400,40	36 810 000,00	68,45
	Achat direct	2	0	0	2 480 000,00	-	0,00
Total Services		8	2	25	158 797 900,40	139 354 500,00	87,76
TOTAL		36	15	41,67	396 754 287,42	268 297 227,02	67,62

3- ECHANTILLON CTD (CU)							
Type de Contrat	Procédure	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montants		
		Nbre Total (1)	Nbre Echant. (2)	Ratio % (2)/(1)	Montant Total (3)	Montant Echant. (4)	Ratio % (4)/(3)
TRAVAUX	Affichage	1	1	100	44 280 000,00	44 280 000,00	100
Total Travaux		1	1	100	44 280 000,00	44 280 000,00	100
FOURNITURES	Affichage	14	3	21,43	259 250 800,00	91 000 000,00	35,10
Total Fournitures		14	3	21,43	259 250 800,00	91 000 000,00	35,10
PRESTATIONS de SERVICES	AOO	2	2	100,00	173 436 800,00	173 436 800,00	100,00
	Affichage	1	0	0,00	24 001 200,00	-	0,00
Total Services		3	2	66,67	197 438 000,00	173 436 800,00	87,84
TOTAL		18	6	33,33	500 968 800,00	308 716 800,00	61,62

6.2. CONSTATS

6.2.1. Constats relatifs à la structure de l'organe de la commande publique

Les insuffisances constatées lors de l'audition des membres de l'organe de la commande publique sont le non-respect du code d'éthique, car certains membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sont à la fois membre de la commission de réception, et aussi l'inexistence de l'engagement sur l'honneur à respecter le code d'éthique pour tous les membres de l'organe.

Il n'existe pas de Convocation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant la date d'ouverture des plis, ceux-ci sont informés verbalement ou par téléphone.

6.2.2. Constats relatifs au système d'information

Tous les avis sont affichés dans le local du délégué du Contrôle Financier (CF) suivant la transmission de l'avis spécifiques qui est cacheté par le CF, mais on ne trouve pas d'autre tableau d'affichage dans les locaux des autorités contractantes

Pour les Avis d'appel d'offres ouvert et les avis d'attribution, ils ne sont pas publiés dans des journaux quotidiens et du journal spécialisé des marchés publics (JMP), ainsi qu'auprès du Chambre de Commerce et d'Industrie de Diégo.

Vu la non disponibilité des journaux quotidiens dans la Région, certaines entités ont publiés leurs Avis d'appel d'offres auprès des stations radio et télé locales.

6.2.3. Constats relatifs aux procédures de passation

6.2.3.1. Plan de passation de marché :

Constatation de fractionnement des marchés pour des raisons de disponibilité de budget ou de mauvaise planification des besoins ou d'utilisation de budget des moyens ; or la commission des marchés n'émet pas de remarque sur la mise à jour du plan de passation.

Pour les cas des marchés à commande dont le mode de passation est la consultation de prix par voie d'affichage, si on additionne les commandes passées par les autorités contractantes suivant le bon de commande et le titre d'engagement financier, la totalité dépasse le seuil de l'Appel d'offres ouvert ; or le Contrôle Financier n'émet pas de remarque

6.2.3.2. Avis spécifique d'appel public à la concurrence :

Pour les cas de l'Appel d'offres ouvert, les avis d'appel d'offres sont tous publiés dans les journaux quotidiens, mais on ne trouve pas la traçabilité de publication dans le journal spécialisé des marchés publics (JMP) qui est imposé par le Code des Marchés Publics.

Pour les cas de la consultation de prix par voie d'affichage, les avis sont affichés auprès du contrôle financier, mais on ne trouve pas la traçabilité de l'affichage auprès des lieux imposés par les textes règlementaire (ARMP, chambre de commerce).

Certains avis de consultation pour les entretiens de véhicule ne permettent pas de savoir quelle marque, type de véhicule fait l'objet d'entretien, donc on se demande comment les candidats intéressés pourraient les savoir avant d'engager les frais non remboursables avant de pouvoir retirer les dossiers de consultation ; on soupçonne qu'il y a collusion entre l'acheteur et le ou les fournisseurs ; deux principes généraux des marchés publics ne sont pas respectés (égalité de traitement des candidats et la liberté d'accès aux commandes publiques) .

6.2.3.3. Dossier de mise en concurrence :

Vu la non disponibilité des versions physiques du dossier de mise en concurrence, on ne trouve pas la majorité des conditions de mise en concurrence et la spécification des travaux ou fournitures et services à réaliser. Ce n'est que dans certaines offres de candidat et le contrat qui sont mis à la disposition des auditeurs, qu'on a pu trouver les spécifications des activités à réaliser.

Certaines entités utilisent des documents non conformes aux documents types prévus par les textes réglementaires.

Constatation de Consultation directe du fournisseur car l'Autorité Contractante fait de demande de prix, alors que le mode de passation est la consultation de prix par voie d'affichage. Lors de l'exécution du contrat, le marché est passé sous forme à commande et chaque bénéficiaire engage sa dépense suivant le montant disponible.

6.2.3.4. Evaluation des offres :

Pour la majorité des dossiers traités, on ne trouve pas la nomination et la convocation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Seul dans le rapport d'évaluation des offres que sont consignés les noms des évaluateurs.

Les évaluateurs ne font pas de recoupement sur les informations fournis par les candidats surtout la vérification de la qualification des candidats entre la capacité juridique et la capacité financière.

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ne vérifie pas les travaux de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avant de valider le rapport d'évaluation, car certaines évaluations sont défailtantes, pourtant le contrôle financier n'émet pas de remarque avant la délivrance du titre d'engagement financier.

Pour d'autres entités, la CAO utilise des documents qui ne sont pas conforme au guide de la CAO pour faire les évaluations.

6.2.3.5. Notification des candidats :

Toutes les décharges de la lettre d'information des candidats non retenu ne comportent ni cachet de l'entreprise/fournisseurs/prestataires ni la qualité de la personne qui a signé la décharge.

Pour d'autres entités, la notification des candidats non retenus sur le résultat de la mise en concurrence fait défaut.

6.2.3.6. Signature, approbation et notification des marchés :

Les marchés ont été signés et approuvés par les autorités habilitées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La mission note que le délai entre la signature du contrat et l'approbation du marché est assez long. Et il en est de même, dans de nombreux cas, pour le délai entre l'attribution et la notification des marchés vu le non disponibilité du crédit.

6.2.4. Constats relatifs à la gestion contractuelle

Pour la gestion contractuelle, les contrats sont tous tenus et gérés par les comptables auprès des ordonnateurs, pour le besoin de l'engagement financier.

Pour les conventions de travaux, on ne trouve pas dans le contrat l'autorité qui est en charge du contrôle et surveillance des travaux, ainsi que les polices d'assurance requises.

Pour certains cas, surtout les marchés de travaux, le contrôleur financier est parmi les membres de la commission de réception.

La plupart de la gestion contractuelle est faite par les ordonnateurs secondaires.

6.2.5. Constats relatifs au système d'archivage

Les insuffisances constatées lors de l'examen des dossiers audités proviennent avant tout d'une documentation très partielle tant qualitativement que quantitativement (absence de certains Dossier de mise en concurrence, des avis, des fond de dossiers pour certains contrats, des décisions des commissions de réception, des lettres de notification des marchés, des accusés de réception des lettres d'invitation, des offres des candidats, des actes de nomination...). Cette faiblesse importante est d'abord le fait d'une absence de centralisation et du classement en un seul lieu des documents relatifs à un marché déterminé, elle provient ensuite de l'inexistence d'un cadre type de classement des documents relatifs à un marché public.

Sur 156 dossiers consultés, 44 dossiers, soit vingt-huit pour cent (28,21 %) n'ont pu être audités pour carence documentaire :

MODE DE PASSATION	NON DOCUMENTE					
	FRN	PI	PS	TVX	TOTAL	RATIO
Achat direct	1				1	16,67
AMI		2			2	66,67
AOO			1	1	2	14,29
CPX	22		7	10	39	29,55
MGG					0	0,00
Total général	23	2	8	11	44	28,21

6.3. TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS

6.3.1. Résultat détaillé

Entité	Procédure	Type	Objet du Contrat	Titulaires	Contrat (Ar/ TTC)	Opinion	Code
CHU TANAMBAO	CPX	TVX	Entretien des bâtiments	AIMADALY YASMINE "ALL IN ONE"	19 947 000,00	Dossier non documenté	ND
CHU TANAMBAO	CPX	TVX	Entretien des bâtiments	AIMADALY YASMINE "ALL IN ONE"	9 999 800,00	Dossier non documenté	ND
CHU TANAMBAO	CPX	FRN	ACHAT PRODUITS PHARMACEUTIQUES	ASSOCIATION AVOTRA	41 750 000,00	Dossier non documenté Régularisation d'arriéré avec le gestionnaire de la pharmacie du centre hospitalier	ND
CHU TANAMBAO	CPX	FRN	Règlement facture repas de garde; achat huiles et pâtes alimentaires pour le personnel	LEONG NEE GASPARIN CLARETTE LALAO	36 810 000,00	Dossier non documenté Régularisation des prestations de restauration du personnel de garde avec le cafeteria de l'hôpital	ND
COMMERCE	CPX	FRN	Achat de consommables informatiques	MITSAKIS VASSILA	6 683 600,00	L'achat des fournitures et articles de bureau et de consommables informatiques sont ouvert le même jour et heure date d'ouverture des plis le 05/11/2018 à 10h	NC
COMMERCE	CPX	FRN	Achat des fournitures et articles de bureau	MITSAKIS VASSILA	5 000 000,00	L'achat des fournitures et articles de bureau et de consommables informatiques sont ouvert le même jour et heure date d'ouverture des plis le 05/11/2018 à 10h	NC
DISTRICT DIEGO II	CPX	FRN	Achat d'autre matériels et outillages pour les Communes Rurales d Antsoha, Antsakoabe, Ambolombozobe, Sakaramy et Antsalaka	VICTOR RAHARIMANGA NICOLE EULERIENNE	34 987 000,00	Le délai de livraison dans le rapport d'évaluation (15 jours) est différent ce du contrat (20 jours) Absence des actes de relance pour la livraison des articles car le délai est dépassé or les articles à livrer sont des tôles, faitières et tuyau PHD	C

DISTRICT DIEGO II	CPX	TVX	Construction de marché couvert à Mahavanona, District d'Antsiranana II	RAZAFIMAMY AINA YVETTE "AINA"	74 765 400,00	Absence du dossier de consultation ainsi que les spécifications des travaux à réaliser et des offres du candidat Absence de maître d'œuvre pour le contrôle et surveillance de travaux Absence du planning d'exécution des travaux, matériels affectés au chantier, personnel clé dans le contrat	ND
DISTRICT DIEGO II	CPX	TVX	Réhabilitation du Pont d Ambahavaha, ANTSAPANO	RAZAFIMAMY AINA YVETTE "AINA"	54 883 320,00	Absence du dossier de consultation ainsi que les spécifications des travaux à réaliser et des offres du candidat Absence de maître d'œuvre pour le contrôle et surveillance de travaux Absence du planning d'exécution des travaux, matériels affectés au chantier, personnel clé dans le contrat Le marché est attribué à l'entreprise qui est titulaire du travaux de Construction de marché couvert à Mahavanona, District d'Antsiranana II dont l'exécution est en parallèle.	NC
DISTRICT DIEGO II	CPX	TVX	Lot 2 :entretien de piste Iovona-Ampasira-Ambodivahibe, District d'Antsiranana II	SOLO VAGNOTEZA MARCELLIN	19 999 440,00	Absence du dossier de consultation ainsi que les spécifications des travaux à réaliser et des offres du candidat Absence de maître d'œuvre pour le contrôle et surveillance de travaux Absence du planning d'exécution des travaux, matériels affectés au chantier, personnel clé dans le contrat	NC

DISTRICT DIEGO II	CPX	FRN	Acquisition des matériels et mobiliers de bureau pour le District d'Antsiranana II et la CR d Andranovondronina	RABIA MARIE NANCY VOLAMIADANA "DS IN TECH"	7 460 000,00	Archive incomplet Absence du dossier de consultation et des offres du candidat	ND
GREFTP	CPX	FRN	Achat des fournitures scolaires repartis en 2 lots dont : lot 1: Craie blanche Robercolor, craie couleur robercolor et ardoisine noir; lot 2: autre que mentioné en lot1	JAOLAZA ISMAEL CHRISTIAN	78 000 000,00	Absence des dossiers relatifs au passation, seul les dossiers disponible à l'engagement financier sont disponible Si on additionne les commandes passées par l'Autorité contractante, le mode de passation est l'appel d'offres ouvert et le CF n'emet pas de remarque sur cette situation	NC
GREFTP	CPX	FRN	Achat des matières premières repartis en 2 lots dont lot1: pour secteur coupe et couture, restauration et agroalimentaire; lot 2: pour secteur industriel	JAOLAZA ISMAEL CHRISTIAN	74 700 000,00	Dossier de consultation et contrat non conforme Absence du PV d'ouverture des plis et du rapport d'évaluation Ecart entre le montant minimum et maximum est énorme	NC
GREFTP	CPX	FRN	S FOURNITURES ET ARTICLES DE BUREAU	JAOLAZA ISMAEL CHRISTIAN	68 000 000,00	Dossier de consultation et contrat non conforme Absence du PV d'ouverture des plis et du rapport d'évaluation Ecart entre le montant minimum et maximum est énorme	NC
GREFTP	CPX	FRN	Achat de pièces détachées pour les services au sein de la Direction Régionale	MITSAKIS VASSILIA	25 500 000,00	Absence de la marque de véhicule à entretenir, ainsi que les détails des articles à commander L'offre est évaluée sur la base des prix qui sont effectués par l'Ordsec Absence du PV d'ouverture des plis, rapport d'évaluation, contrat,	NC
GREFTP	CPX	FRN	FETE ET CEREMONIE OFFICIELLE	JAOLAZA ISMAEL CHRISTIAN	8 000 000,00	Absence du dossier de consultation Contrat rejeté par le Trésor car le type de marché ne correspond pas à l'activité réalisé, mais le CF n'emet pas des objections à la réalisation	NC
JUSTICE	CPX	TVX	ENTRETIEN DE BATIMENT ET EXTENSION SALLE D'ARCHIVES	BE GERARD	19 998 530,40	Manque de formation	C

JUSTICE	CPX	FRN	Achat des matériaux pour l'entretien de bâtiments administratifs des établissements pénitentiaires dans la région Diana.	ANJARA PRISCA	4 000 000,00	Dossier non documenté	ND
JUSTICE	CPX	FRN	Achat des produits alimentaires Manioc frais; riz blanc; légumes sec, huile, viande sel et sucre pour les rations des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la Région DIANA.	ANJARA PRISCA	40 000 000,00	Date d'ouverture des plis reporté mais il n'existe pas d'acte qui modifie cette date Les candidats non retenus ne sont pas informés sur le résultat de la consultation Non-respect du délai de recours Offres du candidat non retenu non disponible auprès de l'organe de la commande publique	NC
JUSTICE	AOO	FRN	Achat des produits alimentaires [Grain de maïs] pour les rations des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la Région DIANA;	ANTOINETTE	193 000 000,00	Pas de publication de l'Avis d'appel d'offres dans les journaux ou auprès des télé et radio local Les candidats non retenus sont informés verbalement sur le résultat de l'AOO Non-respect du 10 jours de délai de recours	NC
MAEP	AOO	FRN	FOURNITURE ET LIVRAISON EN SEMENCE DE RIZ PADDY X265	RANDRIANANTENAINA NJIVA HARIVÉLO	228 250 000,00	Absence de publication dans les journaux et télé ou radio Evaluation défailante La nature du marché est changée en fourniture lors de la réalisation La quantité dans le bordereau de prix (50 tonnes) et les spécifications techniques (83 tonnes) sont différentes Les quantités des articles à commander sont changer lors de la passation des marchés et on ne trouve pas la remarque de la commission Absence des PV de la CRM auprès de l'AC Le marché est lancé par Appel d'offres ouvert mais lors de la réalisation, du contrat le document utilisé est le document type de la convention sous forme de marché	NC

MAEP	CPX	TVX	Travaux d'entretien de bâtiment du logement Administratif de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage de DIANA	RABEMAMONJY CELIDIA GERMAIN "ENTREPRISE DITRAS"	10 000 000,00	Archivage incomplet Non-respect du délai de publication de dix jours et le contrôle financier ne fait pas de remarque Seule dans l'offre du candidat que l'on trouve les spécifications des travaux à réaliser	NC
MAEP	CPX	FRN	Achat des pièces détachées pour véhicule administratif (véhicules 3961 TAL et 2120 TS)	TOTOBERAO ANTHONY RICHARD	9 154 000,00	Archive incomplet L'achat des pièces est destiné aux deux véhicules Mitsubishi Pajero et L200 Le marché est passé sous forme à commande mais l'offre du candidat est à quantité fixe dans l'acte d'engagement et à commande dans le bordereau des prix Seule l'offre du candidat titulaire qui est disponible	C
MAEP	AMI	PI	Animation et encadrement des Associations en Cuma dans le District d'Antsiranana II	UNION MATANJAKA	27 600 000,00	Non documenté	ND
MAEP	CPX	TVX	Travaux d'aménagement de terrain pour la mise en place des sites pilotes pour la promotion des cultures de tomates à Ankarongana District ANTSIRANANA II	TERABOTSY LAURENT	58 800 000,00	Absence de BE pour affichage Le montant de la garantie de soumission est inférieur au taux prévu par les textes réglementaires Un personnel de l'entreprise titulaire appartient à la Direction régionale Le rapport d'évaluation de la CAO ne suit pas le modèle prévu par le guide La date de l'OS est avancée par rapport à la date de décision d'attribution	NC
MATSF	CPX	FRN	Achat de fournitures et articles de bureau	AKBARALY MOUSTAFA "U.S.B"	3 000 000,00	Archive incomplet	ND
MATSF	CPX	FRN	Achat de pièces pour entretien de matériels de transport	RASOABRANTINE VAVIZY	2 000 000,00	Archive incomplet	ND
MATSF	CPX	FRN	Achat de consommables informatiques	AKBARALY MOUSTAFA "U.S.B"	4 350 000,00	Absence PV d'évaluation, contrat, absence des offres des candidats Réception fait par l'Ordsec	NC

MATSF	AD	TVX	Entretien de bâtiment	RASOABRANTINE VAVIZY	1 000 000,00	absence de la lettre d'invitation, mais le candidat est communiqué par téléphone pour la visite de lieu et la production de la facture pro-forma	NC
MATSF	AD	TVX	Entretien de bâtiment du service des domaines	JAOSANTA GERALD "BCI ELECT"	2 500 000,00	absence de la lettre d'invitation, mais le candidat est communiqué par téléphone pour la visite de lieu et la production de la facture pro-forma Constatation de fractionnement mais la commission des marchés émet un avis favorable pour le lancement	NC
MDN	AOO	FRN	PRODUITS ALIMENTAIRES	MARCELO MIONJA SANDATRA	442 018 500,00	Le document de mise en concurrence est incohérent avec le document type Dans l'Avis spécifique, l'appel d'offres est en lot unique, mais dans le DAO l'appel d'offres est réparti en sept lots L'avis spécifique publié est l'avis aperçu avant validation Absence du rapport d'évaluation des offres L'archivage est incomplet Les lots sept sont combinés dans un seul contrat	NC

MDN	AOO	TVX	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE CENTRE DE SOIN DE SANTE : Réhabilitation du deuxième étage de l'HOMI	ZARALAHY PATRICK RENE FREDERIC	70 800 000,00	<p>Le type de marché dans le PPM est les Fournitures est la commission de marché n'émet pas de remarque</p> <p>Le marché est alloti mais on ne trouve pas les détails</p> <p>Deux lots (Construction nouveau bâtiment et réhabilitation du centre de soin) sont attribués au même titulaire, or l'entreprise n'avait pas d'expérience car sa création est en 2018</p> <p>Absence de maître d'œuvre pour le suivi et contrôle des travaux</p> <p>Le CF émet son avis favorable à l'engagement des dettes sans avoir demander au service que l'entreprise est capable de réaliser ces deux travaux par rapport à sa qualification</p> <p>Lot 1 : 385 500 000 engagé le 11/06/18</p> <p>Lot 2 : 70 800 000 engagé le 11/06/18</p> <p>Toutes les dépenses sont liquidées</p> <p>On ne trouve pas le PV de réception</p> <p>Archive incomplet</p>	NC
MDN	CPX	FRN	ENTRETIEN DE BATIMENT	FIDALY MEHBOUB HOUSSEN	45 000 000,00	<p>Consultation directe du fournisseur car l'Autorité Contractante fait de demande de prix</p> <p>Absence de PV et de rapport d'évaluation des offres</p> <p>Le montant du contrat est différent du montant inscrit dans le SIGMP</p> <p>Le titulaire est assujetti à la TVA mais celle-ci n'apparaît pas sur le contrat</p> <p>Lors de l'exécution du contrat, le marché est passé sous forme à commande est chaque bénéficiaire engage sa dépense suivant le montant disponible</p>	NC

MDN	CPX	FRN	FOURNITURE ET SERVICE	TAHERALY DILAVARHOUSSEN "TRANOMBAROTRA MANAJA"	18 300 000,00	Consultation directe du fournisseur car l'Autorité Contractante fait de demande de prix Absence de PV et de rapport d'évaluation des offres Le montant du contrat est différent du montant inscrit dans le SIGMP Lors de l'exécution, le contrat est réparti entre quatre fournisseur	NC
MEEF	CPX	FRN	Fournitures des Matériels Agricoles du restauration forestière et lutte contre les feux de brousse	AIMADALY YASMINE "ALL IN ONE"	3 596 000,00	Le CF exige de joindre avec le dossier une facture pro forma pour la délivrance du TEF Le CF signe le contrat le 10/04/18 or le TEF est délivré que le 25/04/18 La procédure est conduit par la PRMP, mais elle ne participe pas à la réception car les membres de la commission sont nommés par l'Ordsec qui est le président de la commission	C
MEEF	CPX	FRN	Achat des Pièces de Rechanges pour les Matériels de Transports	MERY FREDDY DAVID	15 480 000,00	Le CF exige de joindre avec le dossier une facture pro forma pour la délivrance du TEF La procédure est conduite par la PRMP, mais elle ne participe pas à la réception car les membres de la commission sont nommés par l'Ordsec qui est le président de la commission Le délai entre la date de notification du marché et la date de notification de l'OS est trop large, et l'Autorité Contractante ne fait pas de lettre au près du titulaire qu'il maintient son offre	C
MEEF	CPX	TVX	Travaux d'Entretien de la Clôture de la Direction Régionale (Suite)	TOTOBERAO ANTHONY RICHARD	8 993 361,00	La maitrise d'ouvrage est faite par la PRMP	C

MEEF	AMI	PI	SUIVI ET ÉVALUATION DE REBOISEMENT	JAOMATOKY STANISLAS	7 500 000,00	La CAO ne vérifie pas la qualification du chef de projet car il est un ingénieur en informatique or dans la ventilation de la rémunération, leur temps d'intervention est de 20 jours à 65 000 le jour homme (1 300 000) qui est une perte pour l'Autorité Contractante car il n'avait pas de connaissance en matière des forêts, en plus le cabinet est créé en 2018 suivant sa carte statistique	NC
MFB	CPX	TVX	Travaux Entretien de bâtiment pour la DRB DIANA	RATIARIJAONA LALATIANA HERIZO	10 998 000,00	Avis de consultation non disponible Ordre de service non daté	NC
MFB	CPX	PS	Travaux de peinture extérieure de la voiture 4*4 Nissan AX	AIMADALY YASMINE "ALL IN ONE"	12 000 000,00	Document non disponible	ND
MFB	CPX	FRN	Achat des ordinateurs et périphériques de la DRCF	AIMADALY YASMINE "ALL IN ONE"	13 530 000,00	Document non disponible	ND
MFB	CPX	FRN	Achat des pièces détachées des véhicules de la DRB	RAHAMINA LALAINA HERIZO	29 798 000,00	Marché à commande, mais l'écart entre le minimum et le maximum est énorme	C
MFB	CPX	TVX	Réhabilitation de bâtiment administratif pour la DRCF	AREMARNAUD MAHOMBISOA JEAN	14 920 000,00	Contrat non documenté	ND
MFB	CPX	FRN	Achat ordinateur portable et ses périphériques de la DRCF	TOTOBERAO ANTHONY RICHARD	12 800 000,00	Avis de consultation et contrat non disponible Nouveau crédit après LFR	ND
MFB	CPX	FRN	Achat de matériels techniques pour la DRCF	TOTOBERAO ANTHONY RICHARD	33 520 000,00	Marché à commande, mais l'écart entre le minimum et le maximum est énorme Document non disponible	ND
MFB	MGG	TVX	Réhabilitation de bâtiment pour la Direction Régionale des Impôts DIANA	LAMBO "NORD ATELIER"	36 595 000,00	Marché de gré à gré suite à un appel d'offres infructueux et la CRM donne son accord	C
MID	CPX	TVX	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE POSTE DE POLICE ET BARRIÈRE DE CONTRÔLE ECONOMIQUE	JAOLAZA ISMAEL CHRISTIAN	90 141 000,00	Dossier non documenté	ND
MID	CPX	FRN	PIÈCES, ARTICLE ET ACCESSOIRE POUR ENTRETIEN DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	JAOLAZA ISMAEL CHRISTIAN	41 040 000,00	Dossier non documenté	ND

MID	CPX	FRN	MATÉRIEL INFORMATIQUES	HACHIM ANDRIANAVIBE MOUSSADJY "H SERVICES"	29 860 000,00	Dossier non documenté	ND
MID	CPX	TVX	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	JAOSANTA GERALD "BCI ELECT"	67 147 464,00	Dossier non documenté	ND
MID	CPX	FRN	ACQUISITION PRODUITS ALIMENTAIRES	ANKARANA ANNEXE	20 500 000,00	Dossier non documenté	ND
MID	AOO	PS	LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	ABDOU KAID HOUSSEN	82 800 000,00	Dossier non documenté	ND
MID	CPX	FRN	ACHAT DES MATERIELS INFORMATIQUES: Ordinateurs, Onduleurs, Imprimantes pour les communes dans le District d Ambanja	ATREHINDRAZANA ADONIS KELLER	75 998 736,00	Dossier non disponible car les dossiers sont auprès du Préfet	ND
MID	CPX	TVX	Construction d un bâtiment Sanitaire: maternité au CSBII Marotolana, Ambanja	KHARMA WILLIAM "SUCCESSION KHARMA GEORGE"	60 000 000,00	Dossier non disponible car les dossiers sont auprès du Préfet	ND
MID	CPX	FRN	Entretien de bâtiment	FIDALY MEHBOUB HOUSSEN	8 600 000,00	Dossier non disponible car les dossiers sont auprès du Préfet	ND
MID	CPX	FRN	Entretien des matériels de transport	FIDALY MEHBOUB HOUSSEN	17 500 000,00	Dossier non disponible car les dossiers sont auprès du Préfet	ND
MIDSP	CPX	FRN	Achat consommables informatiques	TARIMY ALDAOUI YAKINI BOUBACCARDIA	7 999 400,00	Dossier de consultation non disponible Pratique de la convention des prix	NC
MIDSP	CPX	PS	Fêtes et cérémonies	HACHIM ANDRIANAVIBE MOUSSADJY "H SERVICES"	3 000 000,00	Dossier de consultation non disponible	C
MINSAN	CPX	FRN	Achat pétroles lampants pour les Centre de anté de Base d'Antsiranana II et d'Ambilobe et le Centre Hospitalier de Référence de District d'Ambilobe	JOVENA MADAGACAR S.A	45 600 000,00	Modification des prix unitaires dans les divers bons de commandes de 2.480 Ar/l pour le B.C N°2 ; 2530 Ar/l pour le B.C N°3 ; 2580 Ar/l pour le B.C N°4 alors que le prix unitaire initial proposé par la titulaire lors de la soumission était de 2.400 Ar/litre	NC

MINSAN	CPX	FRN	Achat des matériels techniques pour les services des Equipes Mobiles d'Intervention et Medico Sanitaire	AIMADALY YASMINE "ALL IN ONE"	28 890 500,00	Archivage à améliorer	C
MINSAN	CPX	FRN	Achat des matériels informatiques pour les services des Equipes Mobiles d'Intervention et Medico Sanitaire DIANA	AIMADALY YASMINE "ALL IN ONE"	33 031 500,00	Le dossier de consultation de prix ne mentionne pas si le marché est alloti ou non, alors que l'offre du candidat mentionne un cas d'allotissement du marché en deux (02) lots distincts (ordinateur portable) ; Modification des quantités des articles demandés par le candidat par rapport à celles demandées dans le DCP ; Modification des spécifications techniques : ordinateurs de bureau dans le bordereau des prix, ordinateurs portables dans les spécifications techniques ; Marché est infructueux, mais attribué tout de même au seul et unique candidat soumissionnaire, malgré le fait que l'offre est non conforme (modification des spécifications techniques et des quantités des articles demandés) Evaluation défailante	NC
MINSAN	CPX	FRN	Achat des consommables informatiques	ANDRIAMBANONA DEL'SCHIANAT "Tsara Service"	43 105 720,00	La DRSPANPUB DIANA a procédé à l'ouverture des plis de trois (03) Avis de Consultation de Prix au même jour à la même heure (09/03/2018 à 10h) ; La gestion contractuelle ne laisse aucune trace relative aux O.S, Bons de Commandes auprès de la PRMP (ces documents sont conservés auprès des ORDSEC sans être communiqués à la PRMP).	NC
MINSAN	CPX	FRN	Achat des consommables médicaux	HASSAN OMAR ALY	18 573 620,00	L'heure d'ouverture des plis dans l'avis est différente de celle dans le Règlement de la consultation (09h30 dans le règlement de consultation et 10 heures) ; Améliore le système d'archivage	NC

MMRS	CPX	PS	MAINTENANCE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE	RASOAVAVY LINA	3 000 000,00	Dossier de consultation non documenté Demande de prix au fournisseur avec spécification différents	NC
MMRS	CPX	FRN	FOURNITURE ET LIVRAISON DES PIÈCES DÉTACHÉES	RAMAROSON SOMBINIAINA MAEVA "TSIKY DISTRIBUTION"	4 000 000,00	PV d'ouverture de pli ne comporte pas les minimums d'information : acte d'engagement Les heures de la séance d'évaluation sont antérieures à celles de l'ouverture des plis : 08/11/2018 à 8heures et 08/11/2018 à 14heures Retard d'achat de quittance du montant (Ar 10000) : 21/11/2018	NC
MMRS	CPX	TVX	TRAVAUX D' ENTRETIEN DE BÂTIMENTS	RAMAROSON SOMBINIAINA MAEVA "TSIKY DISTRIBUTION"	8 000 000,00	Non respect du dix de recours avant signature du contrat	NC
MPPSPF	CPX	PS	FETES ET CEREMONIES OFFICIELLES	RAVELOSON NEE SORAYA	1 498 000,00	Absence du rapport d'évaluation des offres Achat du dossier régularisé Evaluation défailante	NC
MPPSPF	CPX	FRN	Achat de Consomptibles informatiques	MITSAKIS VASSILIA	3 000 000,00	Evaluation défailante	NC
MRHP	CPX	TVX	REHABILITATION LOGEMENTS USTA LOT1	E/SE SUFFREN STAFFEUR	34 840 000,00	Il s'agit d'un marché de régularisation (Le contrat a été signé le même jour que la date du lancement de l'avis de consultation. De même, les factures proforma des candidats ont été établies peu avant la date de lancement de la consultation : 15/12/2017 pour STAFFEN SUFFREN ; 09/11/2017 pour l'Ese DONAT et le 13/11/2017 pour l'Ese Générale NASRA MOHAMED SAAD HASSAN).	NC
MRHP	CPX	FRN	ACHAT PROVISIONS POUR FETE DE FIN D'ANNEE	NOROSOLO MARIE JOELLE "ENTREPRISE ANDY"	5 895 000,00	Marché de régularisation ; Non-respect du délai d'affichage de 10 jours (date de lancement de la consultation : 18/12/2017 ; date limite de remise des offres : 22/12/2017 ; Marché signé avant même la date d'ouverture des plis	NC

MRHP	CPX	FRN	ACHAT DES PIECES MOTO ET VECHICLES LOT 3	IMPEX SARL	17 187 750,00	Marché de régularisation ; Facture pro forma vaut offre	NC
MRHP	CPX	FRN	Achat de Matériels Informatiques Lot 2	NOROSOLO MARIE JOELLE "ENTREPRISE ANDY"	16 620 000,00	Marché de régularisation ; Marché signé avant l'ouverture des plis ; Contrat non conforme au modèle type (Acte d'engagement pour les achats directs)	NC
MRHP	CPX	FRN	ACHATS DES MOTOS ET BICYCLETTES USTA LOT 1	RAVAOARISOA JOCELINE	44 950 000,00	Délai d'affichage de 10 jours non respecté (lancement 19/12/2017, ouverture des plis : 26/12/2017) ; Ouverture des plis retardé à 15h 30 min (contre 11h 30 min dans l'avis de consultation) ; Le PV de validation a été signé à la même date et la même heure que le PV d'ouverture des plis Marché de régularisation de procédures ; Les offres des deux candidats non sélectionnés ne comportent pas de cachet commercial, ni le nom de la personne ayant pouvoir de représentation du candidat en question	NC
MSP	CPX	TVX	Travaux de construction de clôture du Commissariat 2è arrondissement Scama Antsiranana	RAKOTONIRINA JEAN EMMANUEL "LOVASOA"	80 000 000,00	Candidat non retenu non informé Contrat non documenté	NC
MSP	CPX	FRN	Matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques	JEAN FREDERIC	40 000 000,00	Candidat non retenu non informé Contrat non documenté	NC
MSP	CPX	FRN	Fournitures et services	AKBARALY MOUSTAFA "U.S.B"	50 000 000,00	Candidat non retenu non informé Contrat non daté	NC
MSP	CPX	FRN	Entretien et réparation	JEAN FREDERIC	50 000 000,00	Non documenté	ND
MSP	AOO	TVX	Constructions de violon et de clôture du CSP/NOSY BE	RAKOTONIRINA JEAN EMMANUEL "LOVASOA"	180 000 000,00	Non documenté	ND

MTEFPLS	CPX	FRN	Fournitures et consommables informatiques	ANDRIANIRINA JOSE	7 980 000,00	Procédure conduit par la PRMP centrale Dossier non documenté	ND
MTEFPLS	CPX	FRN	Fournitures des produits d'entretien,des petits matériels et menues dépenses d'entretien	ANDRIANIRINA JOSE	1 998 600,00	Procédure conduit par la PRMP centrale Dossier non documenté	ND
MTEFPLS	CPX	FRN	Fournitures et articles de bureau	ANDRIANIRINA JOSE	5 995 600,00	Procédure conduit par la PRMP centrale Dossier non documenté	ND
MTEFPLS	CPX	TVX	Entretien de bâtiments	RABENJARISOA SANTATRINIAINA HARIMINO	8 950 000,00	Aucun travaux d'entretien n'a été effectué après vérification physique du bâtiment	ND
MTP	CPX	TVX	Travaux d'Entretien Courant des Routes TEAC dans la ville d'Antsiranana sur lot 1: Rue Justin Bezara,Rue Lafayette,Rue Jean Ralaimongo et rue de la Marne	RABEMAMONJY CELIDIA GERMAIN "ENTREPRISE DITRAS"	74 988 963,24	Seule les dossiers pour l'engagement financier est disponible auprès du comptable de la Direction régionale car le Directeur Régional qui est la PRMP ainsi que membre de la commission des marchés, est déjà retraité et les dossiers sont archivés chez eux Tous les avis de consultation pour la DRTPI sont lancés le même jour et ouvert le même jour et heure limite de remise des offres, le délégué du CF est membre de la commission de réception Les dates de réception sont les mêmes pour les deux travaux	ND
MTP	CPX	TVX	Travaux d'Entretien Courant des Routes TEAC dans la ville d'Antsiranana sur le Lot n°2: Rue Général de Gaule	LEZOMA JEAN PHILIPPE	58 784 172,84	idem	ND
MTP	CPX	TVX	Lot 1:Travaux d'Entretien des Bureaux DIRTPI Antsiranana-DRTPI DIANA	RAZANADRAMILA ALPHONSIN EDAMIEN	5 933 245,00	Tous les avis de consultation pour la DRTPI sont lancés le même jour et ouvert le même jour et heure limite de remise des offres, le délégué du CF est membre de la commission de réception Les dates de réception sont les mêmes pour les deux travaux	NC
MTP	CPX	TVX	Entretien et réhabilitation Bâtiments Administratifs sur le Lot n°02:Entretien Logement DIRTPI-DRTPI DIANA	RANDRIANDEZY SOLOFOMAMONJY JUSTIN LUCET "ENTREPRISE JUSTIN"	11 751 784,00	idem	NC

MTP	CPX	FRN	Achat des pièces pour entretien véhicules Administratifs (Lot 1 :pièces pour automobile NISSAN NP300 HARBODY, IM 12517WWT.)	FIDALY MEHBOUB HOUSSEN	7 999 944,00	Archive incomplet	ND
MTP	AD	TVX	Entretien bâtiment Administratif	LEZOMA JEAN PHILIPPE	4 331 842,00	sans observation	C

6.3.2. Taux de conformité

La mission est arrivée à la conclusion que vingt quatre pour cent (24,11 %) des marchés passés sont conformes, soixante seize pour cent (75,89 %) sont passés selon des procédures non conformes.

Ces données statistiques sont établies à partir du regroupement par type de marché comme présenté dans le tableau ci-dessous :

MODE DE PASSATION	CONFORME					NON CONFORME						TOTAL					
	FRN	PS	TVX	TOTAL	RATIO	FRN	PI	PS	TVX	TOTAL	RATIO	FRN	PI	PS	TVX	TOTAL	RATIO
Achat direct	2		1	3	60,00 %				2	2	40,00 %	2			3	5	4,46 %
AMI				0	0,00 %		1			1	100,00 %		1			1	0,89 %
AOO				0	0,00 %	11			1	12	100,00 %	11			1	12	10,71 %
CPX	20	1	2	23	24,73 %	50		2	18	70	75,27 %	70		3	20	93	83,04 %
MGG			1	1	100,00 %					0	0,00 %				1	1	0,89 %
Total général	22	1	4	27	24,11 %	61	1	2	21	85	75,89 %	83	1	3	25	112	100,00 %

6.4. AUDIT PHYSIQUE

La mission a pu vérifier l'exécution physique de deux marchés de travaux retenus dans l'échantillon. Elle n'a pas eu accès au marché de fourniture car la plupart est destiné au fonctionnement des autorités contractantes.

6.4.1. Démarche adoptée

La démarche adoptée pour la revue physique des marchés est la suivante :

- Echantillonnage des marchés à soumettre à la revue physique.
- Prise de contact avec les autorités contractantes et les acteurs intervenants au moment de l'exécution
- Visite des sites où les ouvrages ont été réalisés

Le contrôle physique s'est porté pour chaque marché sélectionné, sur les aspects suivants :

- Le contrôle de la matérialité des dépenses effectuées : contrôle physique des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire
- Le diagnostic sur l'état des ouvrages par référence à leur description dans les marchés et leur état actuel compte tenu de leur âge et de leur condition d'utilisation : l'exhaustivité, la qualité des ouvrages au regard des devis quantitatif et estimatif des marchés et spécifications techniques.
- La conformité de la réception des ouvrages avec les spécifications techniques du marché
- Les ordres de services signés

6.4.2. Principaux constats

Les principaux constats identifiés portent essentiellement sur les sources de financement des marchés, leur niveau d'exécution physique et financier et les délais d'exécution :

- Au niveau de la source de financement : les deux travaux sont financés par les ressources propres internes
- Exécution physique :
 - o Lors du passage de la mission, le marché de Travaux d'entretien de bâtiment passé par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la fonction publique de Diana n'a pas encore démarré alors que le contrat est déjà signé et engagé par la PRMP pour un montant d'Ar 8.950.000.

Photos de site





- La deuxième vérification physique était la Construction de nouveau bâtiment (R+1) et réhabilitation du centre de soin au profit de l'Hôpital Militaire de Diégo, mais la procédure est conduite par le Service Régional de l'intendance de l'Armée (SRI 7) dont le marché est réparti en trois lots dont :
 - Lot 1 : Construction de nouveau bâtiment (R+1) pour un montant d'Ar 385 500 000 ;
 - Lot 2 : Réhabilitation du deuxième étage de l'HOMI pour un montant d'Ar 70 800 000.

Les deux contrats sont tous attribués à un seul titulaire qui en toute évidence ne remplit pas les conditions d'expérience similaire exigée car l'entreprise est créée au cours de l'exercice fiscal 2018 et les membres de la CAO ne vérifient pas cette situation ainsi que le contrôle financier avant de délivrer le titre d'engagement financier.

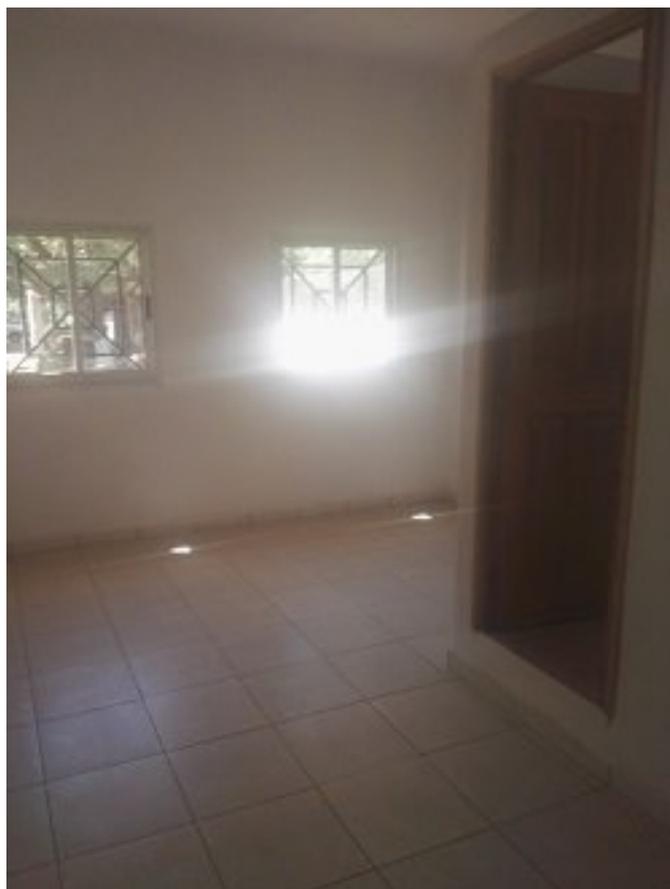
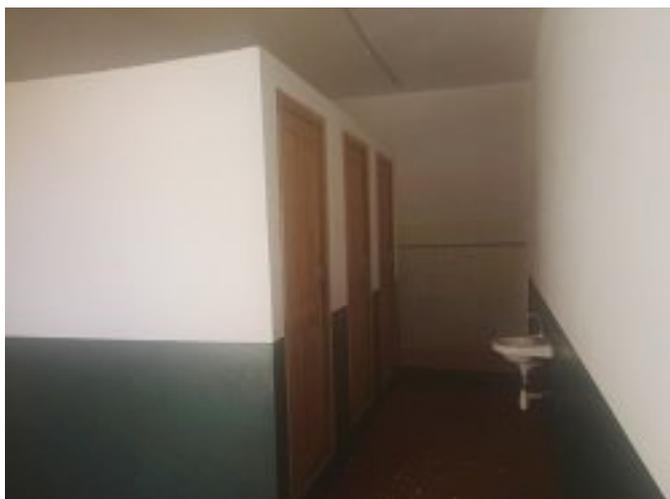
Ces travaux n'ont pas fait l'objet de contrôle et suivi d'un maître d'œuvre car il n'y avait pas de nomination de celui-ci avant le commencement des travaux.

On ne trouve non plus les polices d'assurances nécessaires pour la construction

Pour le cas du Lot 1, seul le Rez-de-chaussée est terminé, or le montant total des travaux est déjà liquidé.

Photos des réalisations





6.5. RECOMMANDATIONS

6.5.1. Pour l'Autorité contractante

Une première recommandation qui s'impose impérativement s'adresse aux instances de l'organe de la commande publique: la PRMP, les UGPM, et la CAO. Il s'agit pour les membres de cet organe de se (re-)familiariser avec leurs propres modes opératoires tels qu'ils sont établis dans leurs guides respectifs et d'assurer effectivement leur application avec tout le formalisme requis par leur fonction fiduciaire du bien public. Différents thèmes apparaissent comme essentiels dans un programme de formation à l'adresse de ces instances gestionnaires:

- Rappel détaillé des dispositions telles qu'établies dans le Guide des UGPM, le Guide de l'Archivage, et le Guide des CAO;

- Rappel des principes fondamentaux formant la mesure de qualité de la gestion des procédures et de leur organisation;
- La définition des conditions optimales de participation et de qualification des candidats en relation avec les caractéristiques des travaux, biens et services à acquérir ainsi qu'avec les conditions d'exécution ou de livraison (adéquation des critères de qualifications techniques et financières requises pour assurer une procédure effectivement compétitive).

Reprenant de façon plus spécifique les constats mentionnés plus haut, les recommandations suivantes peuvent être établies:

- Appliquer le principe du budget programme lors de l'établissement du PPM pour que les marchés ne soient pas fractionnés ;
- les limites d'accès à plusieurs lots ne devraient être dictées que par les critères de qualifications, ceux-ci s'additionnant simplement pour déterminer les capacités d'un soumissionnaire à couvrir plusieurs lots;
- la fiabilité des déclarations de capacité financière doit être mieux assurée, soit par un lien avec les déclarations fiscales passées, soit par la production de certificats de réception mentionnant les montants contractuels de travaux achevés avec satisfaction;
- en vue de favoriser un renforcement de capacités des candidats les plus qualifiés, il n'est pas judicieux d'interdire systématiquement les groupements d'entreprises;
- la période de soumission pour le dossier de convention devrait passer à trois semaines selon une méthode permettant d'en vérifier l'effectivité;
- la publication des avis d'appel devrait aussi bénéficier d'une plus grande diffusion, en assurant que les lieux d'affichage est effective pour avoir la participation de tous les candidats intéressés;
- assurer la mise en application de la règle suspensive de 10 jours entre la notification et la signature du contrat;
- appliquer avec rigueur les règles relatives au bon usage des marchés à commande limitant les variations de quantités à des limites raisonnablement acceptables dictées par les estimations de besoins initiales (plutôt que par les disponibilités de trésorerie qui affectant ainsi la simple gestion budgétaire);
- assurer le formalisme des relations entre CAO et PRMP par lesquelles, les membres de la CAO certifient individuellement toutes les déclarations contenues dans le rapport d'évaluation pour les avoir vérifié par eux-mêmes;
- la PRMP signe et date un PV de validation approuvant la recommandation explicite de la CAO;

- les archives devront inclure la liste des membres de CAO agréés et permettre aux auditeurs de vérifier cette agrégation et le quorum nécessaire à la validation des résultats de l'analyse et de l'évaluation des offres.
- L'acquisition des fournitures et prestations de services répétitives, telles que les matériels informatiques, entretiens de véhicules administratifs, doit se concevoir par le biais de procédures regroupant par exemple les fournitures par type, les véhicules par marques sur des périodes annuelles sous des conditions de prix préétablies pour ce qui concerne les interventions simples d'entretien courant ;
- Il semble être d'une honnêteté élémentaire vis à vis des candidats de restituer leurs chèques ayant servi de caution de soumission ;
- Dans la situation d'insuffisance de fonds ou du délai d'exécution des travaux qui dépasse la date limite de la Fin des émissions (Mandatement) déclarée par le délégué du Contrôle Financier au terme d'une procédure, il faut faire une décision de déclaration sans suite et d'informer les candidats sur le résultat de l'appel d'offres ;
- Demander les différentes polices d'assurances spécifiées dans le cahier de clauses administratives générales avant le commencement du marché de travaux ;
- Demander des garanties de bonne exécution pour certain marché de travaux et de fournitures dont le montant est énorme, même si la durée de réalisation des marchés est inférieure à six mois.

6.5.2. Pour les organes de contrôle

- Sensibiliser et informer l'autorité contractante lors de l'établissement du PPM sur le principe du budget programme pour éviter les fractionnements du marché.
- Vérifier la mise à jour des PPM en se basant sur le PPM initial pour éviter l'acquisition des fournitures et prestations de services répétitives en utilisant le mode de computation des seuils de passation de marché.
- Vérifier le rapport d'évaluation des offres présenté par l'autorité contractante lors de l'engagement financier car les évaluateurs ne font pas de recoupement des informations produite par le candidat entre la capacité juridique, financière, technique.
- Respecter le code d'éthique en respectant le principe de séparation de fonction et de ne participer dans les membres des organes de la commande publique comme PRMP, CAO, Commission de réception.

6.5.3. Pour l'organe de régulation

- Vérifier l'application du respect des profils techniques et des compétences requises pour les Personnes Responsables des Marchés Publics et les Unités de Gestion des Marchés Publics ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- Informer et former les intervenants dans le système de passation, les procédures applicables aux marchés publics, en particulier l'organe de la commande publique, les Ordonnateurs de dépenses, les co-contractants de l'administration.
- Appliquer des formations en pratique de conception, d'élaboration et de montage des dossiers d'appel d'offres, et la technique d'archivage pour les Unités de Gestion des Marchés Publics.
- Former les membres de la Commission d'Appel d'Offres sur le principe et la technique d'évaluation surtout la vérification des qualifications des candidatures.

6.6. PLAN D'ACTION DES RECOMMANDATIONS

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCE	FACTEURS DE RISQUE
Maitrise insuffisante de la réglementation des marchés publics par les membres de l'organe de la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation des fonctions entre la préparation, évaluation et contrôle - Nommer et rendre opérationnel tous les acteurs de la commande publique - A très court terme, organiser des modules de formation sur la planification et la passation des marchés au profit des membres de l'organe de la commande publique. - A moyen terme, élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la passation des marchés 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Publication insuffisante et taux de soumission des candidats faible	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les dispositions prévues par les textes réglementaires sur les lieux et les outils de publication - Publier les avis dans le JMP et faire de l'abonnement - Mettre des tableaux d'affichage dans le lieu de l'AC ainsi que dans les autres lieux appartenant au ministère 	<p>Autorités Contractantes</p> <p>Autorités Contractantes + Suivi ARMP</p>	Immédiat	Non-respect des principes généraux du CMP
Carence documentaire due à l'absence d'un système physique de classement et d'archivage opérationnel des dossiers de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - A court terme mettre à jour le manuel de classement et d'archivage physique des documents des marchés publics. - Procéder sur la base de la nomenclature de classement mise à disposition par l'ARMP dans le manuel précité un système physique de 	<p>ARMP</p> <p>Autorités</p>	Immédiat	Non budgétisation de l'activité et mis à jour du manuel de classement à élaborer par l'ARMP

	classement et d'archivage centralisé de tous les documents relatifs aux marchés et contrats sous la responsabilité de la PRMP.	Contractantes		
--	--	---------------	--	--